

RAPPORT ANNUEL 2009

Assemblée Générale
Ordinaire du 04 juin 2010

WWW.SIPH.COM



SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Rapport

Annuel 2009

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »**

Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730



**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**



SIPH

Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bertrand Vignes'.

Bertrand VIGNES
Directeur Général



RAPPORT ANNUEL 2009

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2009	5
ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2009	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009	7
<input type="checkbox"/> FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES	7
<input type="checkbox"/> LE MARCHE	9
<input type="checkbox"/> ANALYSE DE L'ACTIVITE	11
<input type="checkbox"/> BILAN ET RESULTAT	18
<input type="checkbox"/> SIPH EN BOURSE	23
<input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION	24
COMPTES SOCIAUX	25
<input type="checkbox"/> BILAN AU 31 DECEMBRE 2009	26
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009	27
<input type="checkbox"/> RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	28
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	29
<input type="checkbox"/> INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	30
<input type="checkbox"/> ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009	31
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	46
<input type="checkbox"/> BILAN CONSOLIDE	47
<input type="checkbox"/> COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	48
<input type="checkbox"/> ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL	49
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	50
<input type="checkbox"/> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	51
<input type="checkbox"/> NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	52
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	103
<input type="checkbox"/> PREMIERE PARTIE :	104
<input type="checkbox"/> DEUXIEME PARTIE :	111
<input type="checkbox"/> TROISIEME PARTIE :	121

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	122
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS	122
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES	124
<input type="checkbox"/> RAPPORT SPECIAL	127
<input type="checkbox"/> RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE	131
INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009	133
<input type="checkbox"/> RESULTATS	134
<input type="checkbox"/> RAPPORTS FINANCIERS	136
<input type="checkbox"/> CHIFFRES D'AFFAIRES	136
<input type="checkbox"/> DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL ET DECLARATION D'INTENTION	139
<input type="checkbox"/> CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES	140
<input type="checkbox"/> DOCUMENTS DE REFERENCE	140
<input type="checkbox"/> DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH	140
<input type="checkbox"/> COMMUNIQUE DE PRESSE	142
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2010	143
TEXTE DES RESOLUTIONS	144

**SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS**

SIPH



*PRODUCTION, USINAGE ET
COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL
A USAGE INDUSTRIEL*



ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2009

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Début	Mandat (*) (Exercice)	Fin
M. Yves LAMBELIN <i>Président du Conseil d'Administration</i>	2004		2010
M. Jean-Louis BILLON <i>Administrateur</i>	2004		2010
M. Joel CADIER <i>Administrateur</i>	2009		2010
M. Olivier de SAINT-SEINE <i>Administrateur</i>	2004		2010
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) <i>Administrateur Représentée par M. Thierry SERRES</i>	2006		2010
TRANSITYRE BV <i>Administrateur Représentée par M. Jean-François BOUFFARD</i>	2006		2010

DIRECTION

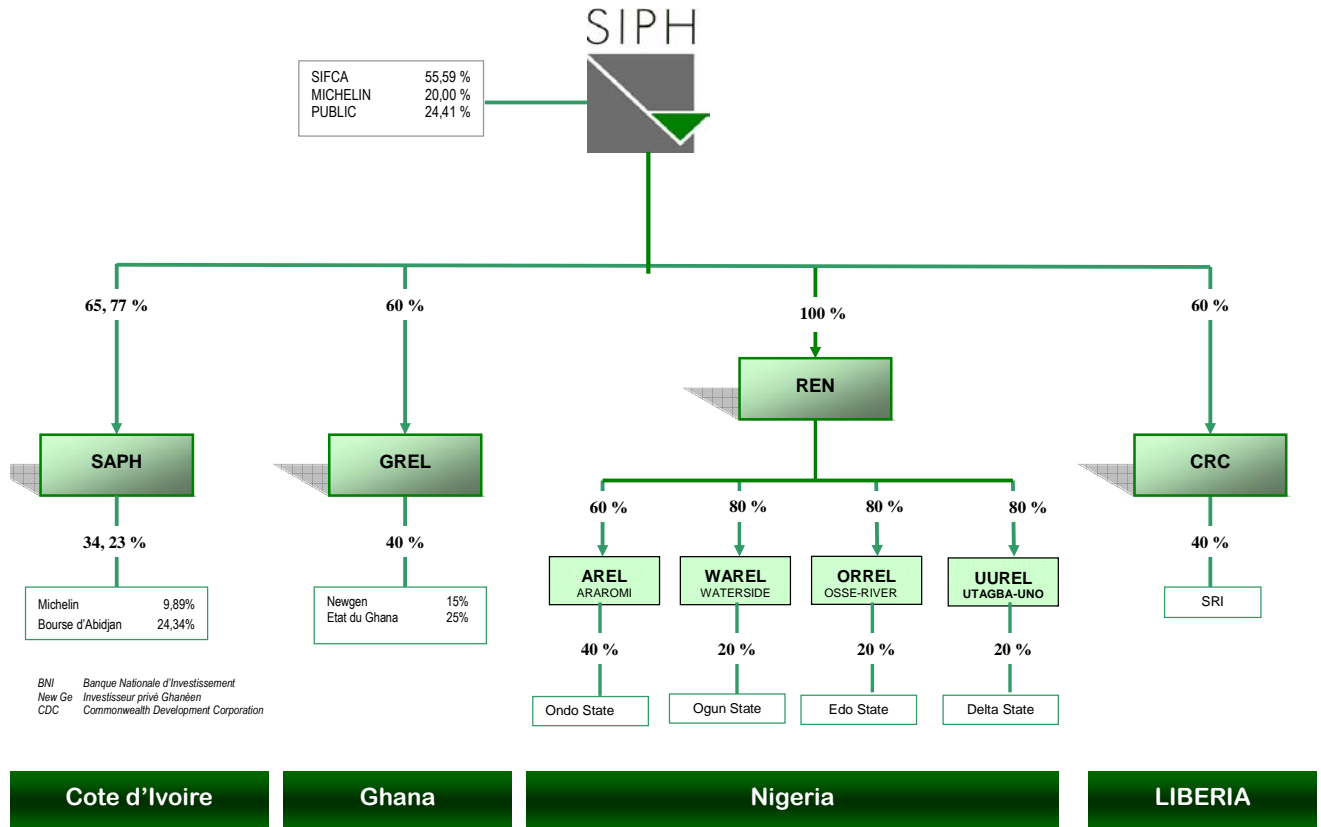
M. Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'Administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
M. Olivier de SAINT SEINE	Directeur Général Adjoint

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Titulaire	2010
MAZARS	Titulaire	2014
Yves NICOLAS	Suppléant	2010
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2009



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2009, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2009.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

❖ MARCHE ET PERFORMANCES : RETOURNEMENT DU CYCLE A LA HAUSSE

Après l'effondrement des cours du caoutchouc fin 2008, les cours en euros se sont stabilisés au 1^{er} semestre 2009 à des niveaux inférieurs de 42 % à ceux constatés en 2008 sur la même période, soit un cours moyen de 1,07 €/kg (1,43 USD/kg).

Le retournement du cycle à la hausse, amorcé en milieu d'année, s'est confirmé depuis. Le cours moyen de 2009 ressort à 1,28 €/kg (1,80 USD/kg).

❖ BONNE PERFORMANCE MALGRE LE BAS DE CYCLE, AMPLIFIEE PAR L'APPLICATION DE LA NORME IAS41 AUX ACTIFS BIOLOGIQUES

Le bas de cycle a pesé sur le prix moyen de vente, mais le contrôle des charges et la limitation des investissements ont permis à SIPH de maintenir une rentabilité et de conserver sa solidité financière.

Les résultats de 2009 enregistrent en outre une forte revalorisation des actifs biologiques, qui reflète le retournement du marché du caoutchouc en fin d'année. Le cours de clôture 2009 du SICOM 20 s'établit en effet à 2,02 €/kg, contre 0,97 €/kg à la clôture 2008.

❖ DEVELOPPEMENT

Le **développement** de CRC (Cavalla Rubber Corporation), acquis en avril 2008, s'est intensifié : Situé dans le Maryland, à l'est du Libéria et jouxtant la frontière ivoirienne, CRC dispose d'une superficie de 8 000 hectares, dont 4 800 hectares plantés en hévéas. Le potentiel annuel, évalué à 5 000 tonnes de caoutchouc, a été confirmé par la production de 2009. La construction de l'usine a débuté à la fin du 2^e semestre 2009 et s'achèvera avant la fin 2010. SIPH entend faire jouer les synergies avec les implantations du Groupe en Côte d'Ivoire, de l'autre côté de la frontière.

L'implantation au Libéria représente un enjeu stratégique majeur, ce pays restant malgré des années de guerre le second producteur africain de caoutchouc.

PERSPECTIVES

Le cours moyen constaté au 31 mars depuis début 2010 s'établit à 2,24 €/kg (3,10 USD/kg).

La reprise des cours à la hausse conforte SIPH dans ses perspectives.

Les dernières acquisitions ont porté la **capacité annuelle de production de SIPH à 130 000 tonnes de caoutchouc**, dont 50 % environ issues des plantations propres et 50 % achetées aux producteurs indépendants.

Après avoir traversé la crise qui a frappé les marchés fin 2008, SIPH dispose d'atouts majeurs pour bénéficier désormais de l'amélioration de la conjoncture économique.

EVENEMENT POST CLOTURE

La société REN, détenue à 100 % par SIPH, porte les participations du Groupe au Nigeria, en étant actionnaire majoritaire des 4 sociétés de plantations d'hévéas :

- 80 % des sociétés Waterside Rubber Estates Limited (WAREL) Osse River Rubber Estates Limited (ORREL) et Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL) ;
- 60 % de la société Araromi Rubber Estates Limited des sociétés (AREL).

En février 2010, la fusion des 5 entités juridiques a pu être finalisée, la société REN ayant absorbé ses filiales.

Le pourcentage de détention de SIPH dans REN sera de 70,32 %, similaire au taux de détention indirect détenu précédemment.

Cette fusion simplifiera la gestion de ces plantations et permettra une meilleure optimisation des services communs.



LE MARCHÉ

Dans le contexte de crise qui a marqué le début de l'exercice, la production mondiale de caoutchouc naturel, estimée en 2009 à 8,9 millions de tonnes, a marqué un recul de 7,3 %, pour une demande de 8,9 millions de tonnes (Source LMC 4^e trim. 2009).

Le marché a évolué différemment au cours des deux semestres de l'exercice :

- Après l'effondrement des cours fin 2008, le premier semestre a été marqué par une demande limitée des clients pneumatiquiers, des reports d'embarquement de contrats et une augmentation des livraisons sur l'Asie dont la demande est finalement restée soutenue. Les cours du 1^{er} semestre 2009 ont été de 1,07 €/kg (1,43 USD/kg).

Dans ce marché troublé, dès la fin 2008, SIPH a sécurisé le prix de vente par des ventes de caoutchouc physique en « éloigné » ou sur les marchés à terme.

- La demande et les cours se sont repris en milieu d'année, ce retournement du cycle à la hausse s'étant confirmé depuis. Le cours de clôture s'est établi à 2,02 €/kg (2,90 USD).

La qualité « TSR 20 » cotée en USD à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20 de 2008 à avril 2010 :

En USD/kg et en équivalent €/kg



ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2009

PRODUCTIONS EXERCICE 2009					
En Milliers de tonnes DRC					
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	36	10	16	5	68
Achats	60	4	0	0	65
TOTAL	96	15	16	5	132
% Achats/total	62,8%	29,6%	0,1%	0,7%	48,9%

PRODUCTIONS EXERCICE 2008 (1)					
En Milliers de tonnes DRC					
	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	35	11	15	2	63
Achats	60	4	2		65
TOTAL	95	14	17	2	128
% Achats/total	62,9%	26,3%	9,8%		51,1%

(1) Avec CRC à partir du 1er mai 2008

La production totale de caoutchouc progresse de 3 % à 132 milliers de tonnes. L'augmentation provient des productions propres (+8 %), avec la production de CRC, tandis que les achats extérieurs se stabilisent après avoir connu une augmentation très rapide (25 milliers de tonnes en 2004 pour atteindre 65 milliers de tonnes dès 2008).

2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

Les tonnages vendus sur l'exercice 2009 ont augmenté de + 9,7 % à 137 milliers de tonnes (contre 125 milliers de tonnes en 2008).

Ce volume a partiellement compensé la baisse du prix moyen de vente qui ressort à 1,24 €/kg, en recul de 29,8 %, par rapport à l'exercice précédent : En 2008, les prix avaient atteint des records avant de s'effondrer en fin d'année. Les prix des trois premiers trimestres de 2009 ont ainsi enregistré la période de bas de cycle, le retournement du cycle à la hausse n'étant perceptible dans les prix moyens de vente qu'à partir du 4^e trimestre.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 169,6 M€. Le chiffre d'affaire total ressort à 188 M€.

SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui ont permis de remplir ce rôle.

3°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	65,76 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

En 2009, SAPH contribue au résultat consolidé de SIPH (part du Groupe) pour 34,5 %.

Exploitation

Au cours de l'exercice, SAPH a exploité 18 324 ha en saignée et entretenu 3 386 ha de jeunes plantations immatures.

A sa production propre de 35 618 tonnes s'ajoutent 60 233 tonnes de caoutchouc achetés auprès des planteurs villageois.

Les tonnages vendus se sont élevés à 95 348 tonnes, contre 93 471 tonnes en 2008.

Les investissements se sont élevés à 5,2 millions d'euros contre 10,8 millions d'euros en 2008.

Les efforts d'investissements de 2007 et 2008 avaient notamment permis d'augmenter la capacité d'usinage.

L'augmentation rapide en tonnage et en proportion des caoutchoucs achetés a progressivement modifié les caractéristiques techniques de la matière première usinée, entraînant quelques difficultés à livrer les qualités attendues par les acheteurs.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 138,6 milliers de tonnes en 2004 à 177,3 milliers de tonnes en 2009 (LMC Rubber 4^e trim. 2009) est liée au dynamisme des planteurs indépendants : dans ce contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec une part de marché estimée entre 40 % à 50 % du caoutchouc ivoirien vendus aux usiniers. Mais l'exacerbation de la concurrence conduit à une légère augmentation du coût d'achat de la matière première.

La dette financière long terme de SAPH reste limitée (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Maintenir sa position de 1^{er} acheteur de Côte d'Ivoire pour les caoutchoucs produits par les planteurs indépendants,
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières,
- Optimiser son organisation, notamment au niveau de la production à travers la décision d'une implantation unique ou le maintien de plusieurs usines réparties sur tout le territoire.

4°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI	1 € = 17 783 cedis au 31/12/2008 et 20 307 cedis au 31/12/2009
Capital	2 346 956 €	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

En 2009, GREL contribue au résultat consolidé de SIPH (part du Groupe) pour 24,7 %.

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 9 047 ha d'hévéas (*dont 3 104 ha d'hévéas récemment replantés, les autres devant être replantés dans les 10 prochaines années*), auxquels s'ajoutent 3 945 ha de cultures immatures. GREL intensifie actuellement l'effort de rajeunissement de ses cultures : le programme de replantation est ambitieux avec un objectif annuel de l'ordre de 600 hectares.

La production propre s'est élevée à 10 395 tonnes, au même niveau que l'année précédente. La production propre devrait se stabiliser aux environs de 10 000 tonnes dans les années à venir, compte tenu des abattages réalisés pour le rajeunissement des cultures, mais le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera ainsi augmenté, jusqu'à atteindre 15 000 tonnes dans 10 ans et 25 000 tonnes dans 20 ans.

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 4 369 tonnes : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des petits planteurs.

L'usine de GREL est proche du point de saturation, et un programme graduel d'augmentation de capacité va être entamé à partir de 2010.

Les ventes ont porté sur 16 362 tonnes.

Les investissements ont été de 3,1 millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2008.

L'endettement de la société représente 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 ; il faut toutefois noter que la durée de ce prêt (13 ans résiduels) et son taux, renégocié en 2003 à 2,5 %, sont particulièrement adaptés à l'activité.

Développements

➤ **Projet Rubber Outgrowers Unit : Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :**

GREL est à l'origine de la promotion de l'hévéaculture au Ghana : à ce titre, GREL a encadré un projet « ROU : Rubber Outgrower Unit, phase I, II et III », fournissant assistance technique et matériel végétal de qualité à des petits planteurs. Le financement de ces projets a été assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau). Un programme de « Self Financed Outgrowers » est également en phase de croissance. A ce jour, 11 000 ha ont été plantés par 3 000 planteurs indépendants. Une phase IV, portant sur 10 500 ha à planter entre 2010 et 2012, est en cours de négociation.

Ces projets garantissent des livraisons de caoutchouc extérieurs : ainsi les tonnages des planteurs indépendants achetés par GREL augmenteront régulièrement jusqu'à atteindre 15 000 tonnes à l'horizon 2020.

GREL contribue ainsi au développement de la région, et est reconnu comme un acteur économique, social et promoteur majeur du développement durable.

5°) NIGERIA (Groupe REN)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA	1 € = 198,87 Nairas au 31.12.2008 et 212,35 Nairas au 31.12.2009
Capital	491 875 000 Nairas	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	100,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc	

En 2009, le groupe REN contribue au résultat consolidé de SIPH (part du groupe) pour 29,6 %.

REN détient des participations majoritaires dans 4 sociétés de plantations (*avant réalisation de la fusion des cinq entités juridiques en février 2010*) :

- 80 % des sociétés Waterside Rubber Estates Limited (WAREL) Osse River Rubber Estates Limited (ORREL) et Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL) ;
- 60 % de la société Araromi Rubber Estates Limited des sociétés (AREL).

Les superficies plantées en hévéas matures représentent 8 816 ha d'hévéas, (*2 130 ha de vieilles cultures qui seront replantées dans les 10 ans à venir, et 6 686 ha de cultures récemment replantées*), auxquels s'ajoutent 2 851 ha de cultures immatures.

La production propre s'est élevée à 16 239 tonnes, contre 14 994 en 2008. Compte tenu de la progressive venue à maturité des jeunes cultures, cette production augmentera régulièrement pour atteindre environ 20 000 tonnes dans 10 ans.

La capacité d'usinage était devenue insuffisante pour faire face à l'augmentation de la production : cette capacité a été augmentée à partir de 2009 et s'achèvera début 2010.

REN disposait de deux sites industriels, AREL et UUREL. L'investissement de capacité a été réalisé dans un souci d'optimisation en recentrant l'usinage sur le site d'AREL.

15 882 tonnes ont été usinées en 2009 contre 14 800 tonnes en 2008.

Les ventes ont porté sur 18 011 tonnes.

Les investissements ont été de 3,9 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros en 2008.

REN n'a pas de dette financière.

En février 2010, la fusion des 5 entités juridiques a pu être finalisée, la société REN ayant absorbé ses filiales.

Le pourcentage de détention de SIPH sera de 70,32 %, similaire au taux de détention indirect détenu précédemment.

Cette fusion simplifiera la gestion de ces plantations et permettra une meilleure optimisation des services communs.

6°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien	1 € = 88,80 Dollars Libériens au 31.12.2008 et 88.89 Dollars Libériens au 31.12.2009
Capital	13 298 850 USD	composé de 13 298 850 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas	

En 2009, CRC contribue au résultat consolidé de SIPH (part du Groupe) pour 3,7 %.

En date du 24 avril 2008, SIPH a acquis 60 % du capital social et des droits de vote de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC.

Cette société dispose d'une superficie de 8 000 hectares, située au Libéria dans le comté du Maryland sur la frontière avec la Côte d'Ivoire. 4 791 hectares sont plantés en hévéas, en cours de réhabilitation après les dommages subis de 1985 à 2003. La production 2009 s'établit à 5,3 milliers de tonnes, confortant le potentiel productif évalué lors de l'acquisition. Cette production est vendue actuellement de manière brute sans usinage.

La construction de l'usine a débuté au 2^e semestre 2009, et s'achèvera avant la fin 2010.

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évoluent également favorablement.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

7°) AUTRES ACTIVITES

▪ **Activité « General Trade » de SIPH**

Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels a généré un chiffre d'affaires de 9,669 millions d'euros contre 12,569 millions d'euros en 2008.

Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe de l'actionnaire principal. La réduction des programmes d'investissements a eu pour conséquence de ramener le chiffre d'affaires au niveau d'activité de 2007.

Cette activité optimise et sécurise l'approvisionnement du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

- **Activité commercialisation produits naturels**

SIPH commercialise ponctuellement divers produits naturels (*tourteaux de coton, huile de palme et huile palmistes, sucre...*). Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

En 2009, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 6,8 millions d'euros, contre 35,0 millions d'euros en 2008. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, mais sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

8°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 28.

9°) DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

- **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

- **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

▪ **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

▪ **Engagement des actionnaires de référence de SIPH**

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail. ,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.



BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne .

Les normes ayant l'impact le plus significatif sont les suivantes :

- Norme IAS 41 relative à l'évaluation des actifs agricoles et norme IAS 2 relative à l'évaluation des stocks, notamment concernant les stocks de caoutchouc (*matière première et matière première intégrée dans les produits finis, valorisées à la valeur de marché*) ;

Il faut bien noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique (capacité des filiales de SIPH de transformer la matière première en produit fini, et accès aux caoutchoucs extérieurs).

Périmètre du Groupe SIPH :

- SAPH (y compris SAIBE à compter du 1^{er} mai 2007)
- GREL
- Le Groupe REN a été consolidé à compter du 1^{er} octobre 2006.
- La société CRC est consolidée à compter du 1^{er} mai 2008.

Extraits du Compte de résultat consolidé

Compte de Résultat consolidé - en K€

	2009				2008		
	TOTAL	IAS41	Avant IAS41		TOTAL	IAS41	Avant IAS41
Chiffres d'affaires Caoutchouc	169 643		169 643	1,24	220 088		220 088
Chiffre d'Affaires total	188 050		188 050		269 191		269 191
Coûts des marchandises produites	-124 637		-124 637		-178 589		-178 590
Variations stock	4 942	9 737	-4 795		-736	-7 749	7 013
Coûts des marchandises vendues	-119 695	9 737	-129 432	-0,94	-179 325	-7 748	-171 577
Marge sur coûts directs	68 355	9 737	58 618	0,43	89 866	-7 748	97 614
Application IAS 41 sur les plantations	36 084	36 084			-2 673	-2 673	
Résultat Opérationnel Courant	75 486	45 821	29 666		57 390	-10 421	67 811
Résultat Opérationnel	75 689	45 821	29 868		56 999	-10 421	67 420
Coûts de l'endettement net	175				78		
RESULTAT NET	57 375				40 653		

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations : cf. Note 25-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

❖ CHIFFRE D'AFFAIRES

La diminution du chiffre d'affaires « caoutchouc » (169 643 K€ en 2009 contre 220 088 K€ en 2008) est liée pour l'essentiel à la baisse du prix moyen de vente. L'année 2009 enregistre la baisse des cours annoncée fin 2008, mais le retournement du cycle à la hausse constaté mi 2009 s'est confirmé depuis. Le prix moyen de vente ressort ainsi à 1,24 €/kg, en recul de 29,8 %, par rapport à 2008. Cette baisse du prix est compensée par une augmentation de +9,7 % des tonnages vendus (137 milliers de tonnes contre 125 milliers de tonnes en 2008).

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 169,6 M€.

Le chiffre d'affaires total ressort à 188 M€.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc (*ventes de services et de plants aux producteurs extérieurs notamment*) et les autres opérations (*Commercialisation de matières premières, ventes de consommables hors groupe, autres services*). Le chiffre d'affaires des opérations de commercialisation de matière première peut subir d'importantes fluctuations. L'ensemble de ce « chiffre d'affaires autres » a ainsi été réduit de 49 103 K€ en 2008 à 18 406 K€ en 2009, et le résultat de l'ensemble de ces opérations n'a pas significativement contribué au résultat opérationnel (-302 K€) en 2009, tandis qu'il avait représenté 2 767 K€ en 2008.

❖ COUT DES MARCHANDISES VENDUES, RESULTAT OPERATIONNEL

La diminution de 22,9 % du chiffre d'affaires, lié aux fluctuations du marché, se retrouve dans le coût des marchandises vendues (-24,53 % avant application d'IAS41).

La traduction de cette baisse d'activité impacte davantage le Résultat Opérationnel (55,74 %), la marge sur coûts directe devant couvrir des frais généraux fixes.

Ce ratio ne traduit pas cependant la bonne tenue de ces frais généraux, qui ont été contenus à 20 256 K€ en 2009 contre 22 321 K€ en 2008.

Le prix moyen de vente a été sensiblement dégradé par la crise des cours de fin 2008, la reprise du marché à la hausse ne s'étant répercuté sur les ventes qu'en fin d'année 2009. Malgré un prix de vente moyen pour 2009 inférieur à ceux constatés depuis 2006, SIPH a pu conserver la rentabilité de ces opérations, en contrôlant bien ses coûts. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 29 868 K€(avant application d'IAS 41).

❖ L'APPLICATION D'IAS 41 N'A PAS EU LES MEMES CONSEQUENCES SUR LE RESULTAT OPERATIONNEL QU'EN 2008

- En 2008, l'application d'IAS 41 avait eu un effet négatif de 10 421 K€ sur le résultat opérationnel, le marché s'étant effondré en fin d'année. Les stocks avaient ainsi enregistré une diminution de valeur par l'application de cette norme (-7 749 K€). L'effet d'IAS 41 sur la valeur des plantations avait été négatif de 2 673 K€, la méthode de valorisation par les DCF ayant par prudence intégré deux ans de bas de cycle. Le marché s'est finalement retourné en milieu d'année 2009.
- 2009 se clôture donc sur des perspectives totalement différentes, avec une augmentation de la valeur des stocks de 9 737 K€. L'effet d'IAS 41 sur les plantations est encore plus sensible (36 084 K€), le retournement du marché conduisant à constater la sortie du bas de cycle envisagée prudemment l'année précédente.

L'application d'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie : en 2009, l'application de l'IAS41 améliore le résultat de 45 821 K€, tandis que son impact avait été négatif de 10 421 K€ en 2008.

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2009 est de 18 489 K€, contre 16 424 K€ en 2008.

Le **bénéfice de l'ensemble consolidé s'élève à 57 375 K€**, contre un bénéfice de 40 653 K€ en 2008.

Le bénéfice net consolidé revenant au Groupe SIPH est de 38 955 K€, contre un bénéfice de 27 104 K€ en 2008.

Le total des capitaux propres consolidés atteint 151 157 K€ pour la part du Groupe contre 124 767 K€ au 31 décembre 2008.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 22 319 K€ et concernent CRC pour 4 404 K€, le Groupe REN pour 6 310 K€, et SAPH pour 11 605 K€. L'écart d'acquisition de SAPH inclut 9 256 K€ d'écart d'acquisition lié à l'achat de SAIBE en 2007.

Ces écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation prudente des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements corporels ont été limités** à 14 394 K€ en raison de l'incertitude du contexte économique de 2009, contre 22 389 K€ en 2008.

La **dette financière est de 22 830 K€** contre 16 535 K€ au 31 décembre 2008, dont 13 465 K€ à moins de 1 an contre 9 365 K€ à plus de 1 an.

Les dettes fournisseurs et leurs échéances sont présentées en Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie est supérieure à la dette financière, et s'élève à 28 704 K€ au 31 décembre 2009 contre 36 219 K€ au 31 décembre 2008.

SIPH demeure très solide financièrement, après avoir traversé la crise qui a frappé les marchés fin 2008, et dispose ainsi d'atouts majeurs pour bénéficier désormais de l'amélioration de la conjoncture économique.

2°) COMPTES SOCIAUX

❖ ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2007			31/12/2008			31/12/2009		
	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital
SIFCA	281 341	71,41%	55,59%	2 813 410	63,29%	55,59%	2 813 410	63,28%	55,59%
CFM	101 216	12,85%	20,00%	1 012 160	22,77%	20,00%	1 012 160	22,77%	20,00%
Public	123 522	15,74%	24,41%	1 235 220	13,94%	24,41%	1 235 220	13,95%	24,41%
TOTAL	506 079			5 060 790			5 060 790		

❖ COMPTES SOCIAUX

Le bénéfice social de SIPH pour l'exercice 2009 s'élève à 10 725 K€ contre 20 488 K€ en 2008.

Ce résultat intègre 7 080 K€ de dividendes reçus des filiales, contre 15 689 K€ en 2008. Ces dividendes proviennent de SAPH (5 415 K€) et de GREL (1 665 K€).

Les emprunts et dettes financières de SIPH représentent 6 364 K€ au 31 décembre 2009 contre 7 532 K€ au 31 décembre 2008. La dette financière résulte d'un emprunt de 8 millions d'euros qui a été contracté en avril 2008 au taux de 5,65 % pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement.

La trésorerie représente 13 193 K€ contre 18 796 K€ au 31 décembre 2008, et la trésorerie nette de dette financière s'élève à 6 829 K€.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005	2006	2007	2008	2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	9 255	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	404 863	506 079	506 079	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	91 344	134 742	181 820	264 632	179 647
Résultat net après impôts K€	4 906	8 307	17 331	20 488	10 725
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	12,06	16,61	34,54	4,09	2,16
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	12,12	16,41	34,24	4,05	2,12
RESULTAT en € / ACTION (*) après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,21	1,66	3,45	4,09	2,16
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,21	1,64	3,42	4,05	2,12

(*) Le nominal du titre SIPH a été divisé par 10, et le nombre de titres multiplié par 10 à compter du 1er juillet 2008 : pour faciliter la comparaison, le nombre de titres antérieurs à été multiplié par 10

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil propose de distribuer un dividende brut de 15 182 K€, correspondant au bénéfice de l'exercice 2009 soit 10 725 K€, le solde de 4 458 K€ étant prélevé sur le report à nouveau qui passera de 18 588 K€ à 14 130 K€.

Le dividende brut par action proposé s'élève à 3,00 euros, et est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

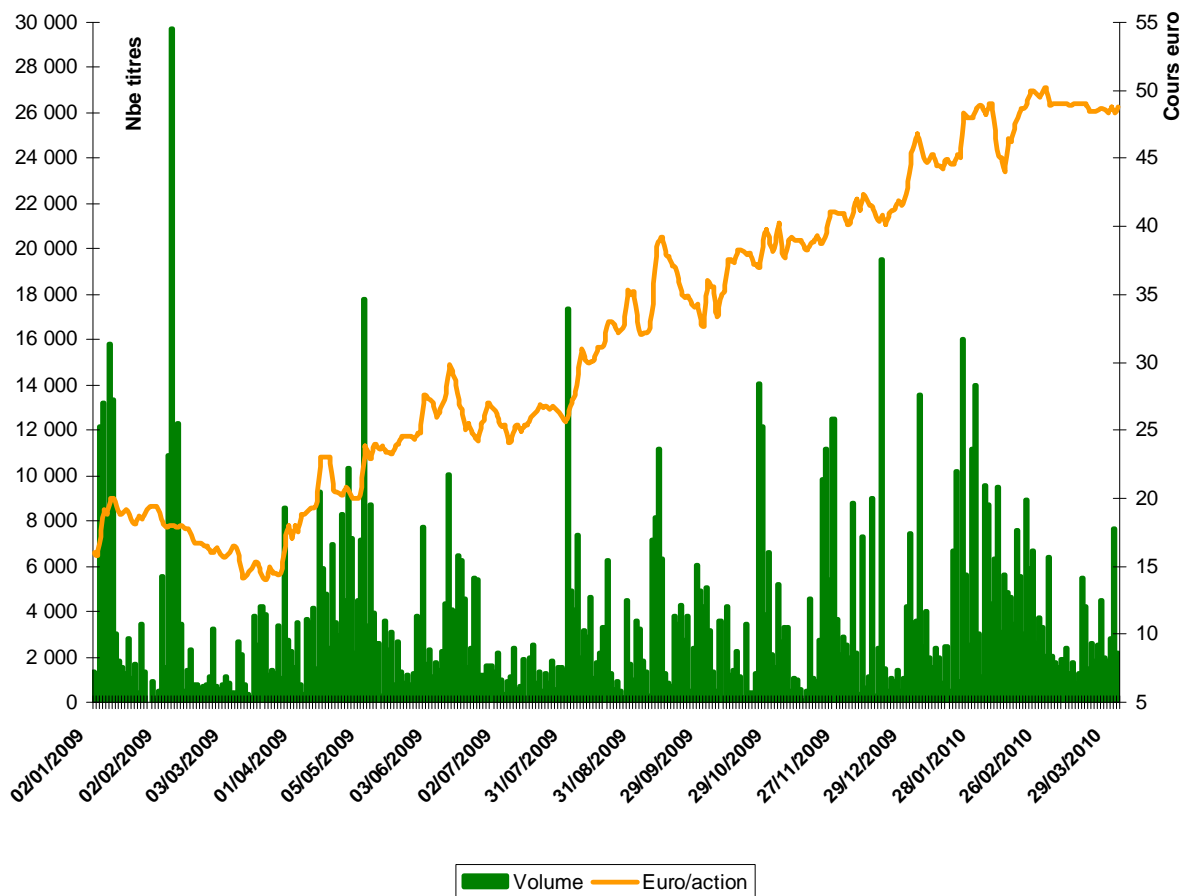
Dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

- 2008 : 7 085 K€ soit 1,400 € brut par action après division du nominal en juillet 2008
- 2007 : 12 146 K€ soit 2,400 € brut par action après division du nominal
- 2006 : 10 501 K€ soit 2,075 € brut par action après division du nominal

SIPH EN BOURSE

En date du 31 mars 2010, l'action SIPH s'établit à 48,85 €, soit une capitalisation boursière de 247 millions d'euros.

Evolution de l'action SIPH du 02/01/2009 au 31/03/2010



Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, la société se réfère depuis 2009 au code AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil est de 6 administrateurs au 31 décembre 2009.

Le Conseil d'administration de SIPH propose à la prochaine Assemblée Générale de procéder à la nomination de M. Bernard DIGUET en tant que censeur, comme les statuts de l'entreprise le prévoient.

Le conseil d'administration de SIPH ayant coopté M. Joël CADIER suite à la démission, le 21 décembre 2009, de M. Nazaire GOUNONGBE, sa nomination sera soumise à ratification à la prochaine Assemblée Générale.

❖ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 27-2.

❖ MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

❖ REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				PricewaterHouseCoopersAudit				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
❖ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	166	150	98%	100%	354	304	89%	82%	32	32	47%	95%
❖ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3		2%	0%		46	0%	12%	22	2	32%	5%
Sous total 1	169	150	100%	100%	354	350	89%	94%	54	33	79%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
❖ Juridique, fiscal, social			0%	0%	45	22	11%	6%	14		21%	0%
❖ Autres			0%	0%			0%	0%			0%	0%
Sous total 2			0%	0%	45	22	11%	6%	14		21%	0%
TOTAL 1 + 2	169	150	100%	100%	399	372	100%	100%	68	33	100%	100%

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT ANNEXE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

Exercice social du 01/01/2009 au 31/12/2009

ACTIF	au 31 Décembre 2009			au 31/12/08	PASSIF	au 31/12/09	au 31/12/08
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	CAPITAUX PROPRES	€	€
Autres immobilisations incorporelles	263 635	73 546	190 089	91 247	Capital social	11 568 966	11 568 966
Immobilisations incorporelles en cours	39 328		39 328	55 693	Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>302 963</i>	<i>73 546</i>	<i>229 417</i>	<i>146 940</i>	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	125 973	96 217	29 756	34 188	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques			0	0	Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918	6 714	204	877	Report à nouveau	18 587 500	5 184 646
Autres matériel informatique	63 647	34 640	29 006	24 870	RESULTAT DE L'EXERCICE	10 724 522	20 487 960
Mobilier de bureau	96 654	64 673	31 981	30 406	Provisions réglementées	316 182	211 541
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>293 191</i>	<i>202 244</i>	<i>90 948</i>	<i>90 341</i>	Total capitaux propres	67 535 881	63 791 823
Autres participations	50 906 350	12 392	50 893 959	50 792 296	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Créances rattachées à des participations	3 845 753		3 845 753	446 469	Provisions pour risques		
Prêts	62 341		62 341	62 341	Provisions pour charges	471 078	407 614
Autres immobilisations financières			0	0	Total provisions	471 078	407 614
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>54 814 445</i>	<i>12 392</i>	<i>54 802 053</i>	<i>51 301 106</i>			
Total actif immobilisé	55 410 600	288 182	55 122 418	51 538 387			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stock et en cours : marchandises	813 483		813 483	95 985	Emprunts et dettes auprès des ét. de crédits		
<i>Total stock</i>	<i>813 483</i>	<i>0</i>	<i>813 483</i>	<i>95 985</i>	- dont à plus d'un an	5 142 857	6 285 714
Avances et acomptes versés sur commandes	1 155 327		1 155 327	486 806	- dont à moins d'un an	1 221 247	1 246 343
Clients et comptes rattachés	21 635 426		21 635 426	18 933 326	Emprunts et dettes financières divers		
Autres créances	652 864		652 864	2 303 781	Avances acomptes reçus sur commande en cours	107 814	607 582
<i>Total créances</i>	<i>23 443 617</i>	<i>0</i>	<i>23 443 617</i>	<i>21 723 913</i>	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 341 026	13 238 257
Valeurs mobilières de placement	5 295 481		5 295 481	9 758 335	Dettes fiscales et sociales	1 074 111	3 675 675
Disponibilités	7 898 000		7 898 000	9 037 634	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	531 582	2 541 716
Charges constatées d'avance	71 574		71 574	89 640	Autres dettes	218 975	449 171
Total actif circulant	37 522 154	0	37 522 154	40 705 509	Produits constatés d'avance	0	
					Total dettes	24 637 613	28 044 459
COMPTE DE REGULARISATION					COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL GENERAL	92 932 753	288 182	92 644 572	92 243 896	TOTAL GENERAL	92 644 572	92 243 896

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

Exercice social du 01/01/2009 au 31/12/2009

	au 31/12/09	au 31/12/08
PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
Ventes de marchandises	175 868 002	260 278 631
Prestations de services	3 778 949	4 353 220
Divers	0	0
<i>Montant net du chiffre d'affaires</i>	<i>179 646 952</i>	<i>264 631 851</i>
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges		
Autres produits	176 094	72 852
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>179 823 046</i>	<i>264 704 702</i>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	165 733 980	249 412 837
Variation de stock (marchandises)	-717 498	-5 819
Autres achats et charges externes	5 947 709	5 793 329
Impôts, taxes et versements assimilés	594 553	558 217
Salaires et traitements	1 401 912	1 457 631
Charges sociales	735 817	753 057
Dotations sur immobilisations (amortissements)	56 227	31 671
Dotations sur actif circulant (provisions)		
Dotations sur risques et charges (provisions)	63 464	93 181
Autres charges	228 594	58 789
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>174 044 759</i>	<i>258 152 893</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 778 287	6 551 809
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	7 081 620	15 693 531
Autres intérêts et produits assimilés	240 092	158 550
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change	546 267	550 520
Produits nets sur cessions de V.M.P.	71 629	513 840
<i>Total des produits financiers</i>	<i>7 939 608</i>	<i>16 916 440</i>
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	496 390	362 553
Différences négatives de change	328 521	423 462
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
<i>Total des charges financières</i>	<i>824 911</i>	<i>786 015</i>
RESULTAT FINANCIER	7 114 697	16 130 425
RESULTAT COURANT	12 892 984	22 682 235
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	0	435 000
<i>Total des produits exceptionnels</i>	<i>0</i>	<i>435 000</i>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	35
Sur opérations en capital	0	82 217
dotation amortissements et provisions	104 641	100 864
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	<i>104 641</i>	<i>183 116</i>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-104 641	251 884
Impôt sur les bénéfices	2 063 821	2 446 159
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>187 762 654</i>	<i>282 056 142</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>177 038 132</i>	<i>261 568 183</i>
RESULTAT	10 724 522	20 487 960

RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2005	2006	2007	2008	2009
	€	€	€	€	€
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 255 168	11 568 966	11 568 966	11 568 966	11 568 966
Nombre des actions ordinaires existantes	404 863	506 079	506 079	5 060 790	5 060 790
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	91 343 756	134 741 600	181 820 172	264 631 851	179 646 952
Résultat avant impôts, particip.salariés et dotations aux amorts et provisions	4 900 102	8 424 817	17 478 091	23 159 836	13 012 676
Impôts sur les bénéfices	18 750	18 750	0	2 446 159	2 063 821
Participation ds salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, particip.salariés, et dotations aux amorts et provisions	4 905 875	8 306 983	17 330 542	20 487 960	10 724 522
Résultat distribué	5 830 027	10 501 139	12 145 896	7 085 106	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, particip.salariés, mais avant dotations aux amorts et prov.	12,06	16,61	34,54	4,09	2,16
Résultat après impôts, particip.salariés et dotations aux amortissements et provisions	12,12	16,41	34,24	4,05	2,12
Dividende attribué à chaque action	14,40	20,75	24,00	1,40	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	15	16	18	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	821 884	1 253 367	1 207 429	1 457 631	1 401 912
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale - oeuvres sociales - etc. ...)	433 594	662 821	642 961	753 057	735 817

TABLEAU DE RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'Affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											
1) Filiales (détenues à + 50%)											
<u>Filiales françaises :</u>											
<u>Filiales étrangères :</u>											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire											
	<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>	65,76%	€	€	€		<i>F.CFA</i>	<i>F.CFA</i>	€	
	14 593 620	38 277 231		21 728	21 728	0		75 609 414	6 291 476	5 415	31/12/2009 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local government Area - Edo State Nigeria											
	<i>NGN</i>	<i>NGN</i>	100,00%	€	€	€		<i>NGN</i>	<i>NGN</i>	0	
	491 875	1 351 073		20 187	20 187	0		0	39 753	0	31/12/2009 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL) Siège social : Takoradi Ghana											
	€	€	60,00%	€	€	€		€	€	€	
	2 347	29 395		2 817	2 817	0		19 427	4 186	1 665	31/12/2009
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC) Siège Social : Libéria											
	<i>USD</i>	<i>USD</i>	60,00%	€	€	<i>USD</i>		<i>USD</i>	<i>USD</i>	0	
	13 299	(8 949)		6 086	6 086	4 896		8 623	(1 646)	0	31/12/2009
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
<u>Participations à l'étranger :</u>											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
<u>Participations :</u>											
.Dans les autres Sociétés françaises											
				€	€	€				€	
				76	76	0				2	31/12/2009
.Dans les Sociétés étrangères											
				13	0	0				0	
C - Renseignements globaux les titres c'est-à-dire A+B											
Filiales étrangères											
				€	€	€					
				50 818	50 818	0					
Participations dans les Sociétés françaises											
				76	76						
Participations dans les Sociétés étrangères											
				13	0						
				50 907	50 894	0					

1)

1.00 € = 655,957 F.CFA
 1.00 € = 6,55957 FRF
 1.00 € = 212,349 NGN - Naira
 1.00 € = 1,4406 USD

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Exercice au 31 décembre 2009

I - Titres dont le total du bilan dépasse 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est supérieure à 304 898,03 €.

3 361 555	actions	SAPH de 2 855 CFA.....	21 728 087,79 €
491 874 999	actions	REN (ex MDC) de 1 NGN.....	20 186 789,32 €
600	actions	GREL de 2 346,96 €.....	2 817 257,84 €
7 979 310	actions	CRC de 1 LRD	6 085 599,04 €
5 500	actions	PROPARCO de 16 €	76 224,51 €
			50 893 958,50 €

II - Titres dont le total du bilan est inférieur 3 048 980,30 € ou dont la valeur d'inventaire ou boursière du portefeuille est inférieure à 304 898,03 €. 0,00 €

III - Participation valeur française dans les Sociétés Civiles Immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle 0,00 €

50 893 958,50 €

ÉVOLUTION DES COURS DE L'ACTION

(Bourse de Paris - Premier Marché)

	2005	2006	2007	2008	2009
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Nominal	22,86	22,86	22,86	2,286	2,286
	EURO	EURO	EURO	EURO	EURO
Cours plus haut	200,00	438,00	574,50	74,00	46,00
Cours plus bas	76,00	154,00	328,50	14,46	14,04
Dernier cours	170,00	332,00	490,00	14,62	46,00

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

1./ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Augmentation des tonnages vendus et baisse du chiffre d'affaires

L'exercice enregistre :

- une augmentation des tonnages de caoutchouc vendus de + 7.07 % à 130,1 milliers de tonnes (*contre 121,5 milliers de tonnes en 2008*)
- une diminution du chiffre d'affaires liée à la baisse du prix moyen des ventes par rapport à celui de 2008 qui avait connu des records historiques.

1.2./ Politique de couverture

Des protections ont été recherchées dès la fin 2008 contre une baisse des prix du caoutchouc par :

- des ventes de physique en « éloigné »,
- de la mise en place d'instruments de couverture (*couvertures à terme en Swap, Sicom, Tocom, et en option tunnel*) décrits dans la note sur les engagements hors bilan (cf. note 16).

1.3./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales enregistrés en 2008 ont permis à GREL et à SAPH de distribuer des dividendes dont respectivement 1,665 millions d'euros (*contre 2,775 millions d'euros en 2008*) et 5,415 millions d'euros (*contre 12,914 millions d'euros en 2008*) reviennent à SIPH.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.

La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en coûts de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée prorata temporis et sur la durée d'utilisation estimée des logiciels acquis en 2008 et en 2009 soit 5 ans.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires*), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes :

	Durée
installation et le matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (*tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays...*).

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2. Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales sont enregistrées en autres créances.

2.2.3. Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année. Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change

2.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au cours moyen du dernier mois de l'exercice, si celui-ci est inférieur.

2.3./ Provisions

2.3.1. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est généralement constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2. Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	131 077	133 502	944	263 635
Immobilisations incorporelles en cours	55 693	29 500	45 865	39 328
Immobilisations corporelles :	274 003	22 174	2 986	293 191
Immobilisations financières				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	50 804 687	101 663		50 906 350
Créances rattachées à des participations	446 469	3 413 918	14 634	3 845 753
Prêts et autres immobilisations financières	62 341			62 341
	51 313 497	3 515 581	14 634	54 814 444
Total général	51 774 270	3 700 757	63 485	55 410 598

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	39 830	34 660	944	73 546
Immobilisations corporelles :	183 662	21 567	2 986	202 243
Total	223 492	56 227	3 930	275 789

Provisions

Natures	Valeur brute début exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	12 392		0	12 392
Créances rattachées à des participations				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	12 392	0	0	12 392

Note 1 - immobilisations incorporelles et corporelles

L'augmentation de ce poste est due principalement à l'acquisition d'un logiciel de gestion commerciale pour l'activité General Trade, développé en externe au cours des années 2008 et 2009 et mis en service en 2009.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques, et de mobilier de bureau.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 50 893 958 € contre 50 792 296 € au 31/12/08. Cette variation correspond à l'augmentation du prix d'acquisition des titres REN (Nigéria) pour 101 663 €.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 3 845 753 € et concernent CRC. Elles comprennent les obligations convertibles en actions souscrites lors de l'acquisition des titres CRC en 2008 ainsi que le reclassement du compte courant CRC positionné initialement en autres créances.

Le tableau concernant les filiales et participations est joint à la fin de cette annexe.

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison au 1^{er} trimestre 2010.

Note 4 – Créances

- *Avances aux fournisseurs* : 1 155 327 € au 31/12/09 contre 486 806 € au 31/12/08.
Ce poste est principalement constitué d'avances sur commandes en cours de marchandises dont 721 383 € pour l'activité Négoce Matières Premières et 409 963 € pour l'activité General Trade.
- *Clients nets* : 21 635 426 € au 31/12/09 contre 18 933 326 € au 31/12/08.
La totalité des créances est considérée recouvrable.
- *Autres créances* : 652 864 € au 31/12/09 contre 2 303 781 € au 31/12/08 soit une diminution de 1 650 917 € provenant essentiellement du reclassement du compte courant CRC en créances rattachées à des participations. (cf. Note 2 Immobilisations financières).
Le poste TVA comprend notamment une demande de remboursement de TVA pour 208 059 €.
Le poste Etat – impôt sur les bénéfices pour 382 586 € correspond aux acomptes versés sur IS en 2009 sous déduction de la charge d'impôt sur les sociétés provisionnée au titre de cet exercice pour un montant de 2 063 574 €.
- *Le montant des produits à recevoir* s'élève à 60 321 € et correspond à des factures à établir.

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 5 295 481 € au 31/12/09 contre 9 758 335 € au 31/12/08.

Il s'agit du placement à très court terme des disponibilités.

		Montant au 31/12/09	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/09	Valeur boursière au 31/12/09
5,618	sicav SGAM Société Générale	32 474	5 780	5 955	33 455
574,00	sicav SGAM Invest Prem. Sté Gle	1 241 044	2 162	2 162	1 241 068
3 920,00	FCP BNP Paribas Mone Etheis	4 021 963	1 026	1 026	4 021 998
		5 295 481			5 296 521

Note 6 – Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 71 574 € au 31/12/09 contre 89 640 € au 31/12/08. Il comporte notamment des charges de location et maintenance constatées d'avance pour 59 803 €.

Note 7 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 7 898 000 € au 31/12/09 contre 9 037 634 € au 31/12/08.

Note 8 – Capitaux propres : 67 535 881 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2008	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 908				1 644 908
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	5 184 646	13 402 854			18 587 500
Résultat de l'exercice	20 487 960	-20 487 960	10 724 522		10 724 522
Provisions réglementées	211 540			104 642	316 182
Distribution du dividende		7 085 106			
Total	63 791 824	0	10 724 522	104 642	67 535 881

La provision réglementée de 316 182 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres REN et CRC en 2006 et 2008 calculé prorata temporis sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de Droits de Vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,29%
CFM	1 012 160	20,00%	22,77%
Flottant	1 235 220	24,41%	13,94%
Total	5 060 790	100,00%	100,00%

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 – Provisions pour risques et charges : 471 078 €

Elles représentent une provision pour indemnités de départ en retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2009. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence et des charges sociales.

Tableau de synthèse de ces informations permettant d'établir un passage entre le bilan et le compte de résultat :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	407 614 €	63 464 €			471 078 €
Total des provisions	407 614 €	63 464 €	0 €	0 €	471 078 €

Note 10 – Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 6 364 104 €. Un emprunt à taux variable de 8 millions d'euros a été contracté en avril 2008 auprès de la Société Générale pour le financement de l'acquisition des titres de participation CRC sur une durée de 7 ans. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt après un swap de taux est de 5.65 %.

Il se compose des comptes suivants :

- 5 142 857 € Emprunt Société Générale à plus d'un an
- 1 142 857 € Emprunt Société Générale à moins d'un an
- 78 390 € Intérêts et frais bancaires courus à payer

Note 11 – Dettes fournisseurs

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

Antérieur au 30/09/09	du 01/10/09 au 31/10/09	du 01/11/09 au 30/11/09	du 01/12/09 au 31/12/09	du 01/01/10 au 31/01/10	du 01/02/10 au 28/02/10	total
-239 653	-52 100	-4 118	-396 613	-14 487 726	-1 160 817	-16 341 026

Les échéances antérieures au 30/11/09 pour un montant total de 295 871 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances de décembre 2009 correspondent essentiellement à des achats de caoutchouc aux filiales du groupe et qui seront payées en janvier 2010.

Note 12 – Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 1 074 111 € au 31/12/09 contre 3 675 675 € au 31/12/08.

Cette diminution est liée principalement à la charge d'impôt sur les sociétés provisionnée au titre de 2008 pour un montant de 2 446 159 €.

Concernant cet exercice la provision d'impôt vient en déduction des acomptes versés en 2009 (cf. Note 4 Créances).

Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 1 038 136 €.

Les charges à payer et dettes fiscales s'élèvent à 35 975 €.

Note 13 – Dettes sur immobilisations

Ce poste s'élève à 531 582 € au 31/12/09 contre 2 541 716 € au 31/12/08.

Note 14 – Autres dettes

Ce poste s'élève à 218 975 € au 31/12/09 contre 449 171 € au 31/12/08. Il se compose d'avoir à établir (83 625 €) et de charges à payer (135 350 €).

Note 15 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	3 845 753		3 845 753
Prêts et autres immobilisations financières	62 341		62 341
Créances clients	21 635 426	21 635 426	
Autres créances	652 864	652 864	
Charges constatées d'avance	71 574	71 574	
	26 267 958	22 359 864	3 908 094
État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 2 ans maximum à l'origine	6 364 104	1 221 247	5 142 857
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 341 026	16 341 026	
Dettes sociales et fiscales	1 074 111	1 074 111	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	531 582	531 582	
Autres dettes	218 975	218 975	
Produits constatés d'avance	0	0	
	24 529 798	19 386 941	5 142 857

Les dettes dont l'échéance est à + de 5 ans s'élèvent à 571 428 € et concernent l'emprunt à la Société Générale.

Note 16 – Engagements hors bilan

□ Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation de l'apport en 2006 des titres de REN (ex MDC) à SIPH, figurent des subventions à l'exportation ("Export Expansion Grants" ou "EEG") pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2006 et 2007. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte tenu de ce qui précède, un accord de "complément de contrepartie" a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces EEG. Cet accord prendra fin au 31/12/2010.

- Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51 % de leur capital.
- Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc, en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2009
 - Contrats SWAP de 10 000 tonnes de caoutchouc à échéance 2010, soit 14,5 millions d'euros. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à -4,371 millions d'euros.
 - Contrats Option tunnel de 4 795 tonnes de caoutchouc à échéance 2010. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à 1,184 million d'euros.

□ Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
 - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2009.
- Garantie de passif consentie à SIPH par la société SALALA RUBBER INVESTMENTS LIMITED, vendeur des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC, limitée à 20 % du prix d'acquisition des actions effectivement payé par SIPH.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2009. Cette garantie expire le 24 avril 2010.
- Option d'achat (Call) de 40 % des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. consentie par S.R.I. au profit de SIPH. Cette option d'achat est associée à une option de vente (Put) consentie par SIPH au profit de S.R.I. sur cette même participation de 40 %. Ces deux options sont exerçables à compter du 24 avril 2011, pendant toute la durée du pacte et selon les mêmes méthodes de valorisation de leur prix d'exercice.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5.65 %.

Engagements réciproques sur tous les contrats à terme caoutchouc SWAP et Option tunnel. Ces contrats de couverture permettent de fixer les prix de contrats de vente physiques conclus selon des formules de prix à fixer.

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 17 – Produits d'exploitation : 179 823 046 € contre 264 704 702 € en 2008

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en forte diminution malgré l'augmentation des tonnages vendus : 130.1 milliers de tonnes (*contre 121.5 milliers de tonnes en 2008*). Cette diminution est liée à la baisse du prix moyen des ventes par rapport à celui de 2008 qui avait connu des records historiques.

Les Autres Activités sont en baisse, mais elles n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2008	2009
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	213 177 046	159 883 901
Chiffre d'affaires Autres Activités	47 101 585	15 984 102
Facturation de prestations de services	4 353 220	3 778 949
Refacturation à filiales de rachat de caoutchouc sur le marché	72 852	176 094

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	8 170 563
Autres pays UEMOA	294 726
Europe	77 247 502
Autres pays	93 934 161
Total	179 646 952

Note 18 - Charges d'exploitation : 174 044 759 € contre 258 152 893 € en 2008

Cette diminution de 84,108 millions d'euros provient essentiellement de la baisse des cours du caoutchouc commentée à la note 17, ainsi que la baisse des Autres Activités (*tourteaux de coton, huile de palme et sucre*).

Le solde de charges externes s'analyse comme suit :

5 947 709 € de charges externes, dont les postes principaux sont :

En €	2008	2009
Coûts des agents commerciaux et expatriés, liés à la restructuration des modalités commerciales avec les autres activités de négoce.	186 800	254 169
Honoraires SIFCA	1 372 000	1 525 000
Honoraires MICHELIN	2 411 322	2 582 592

Note 19 – Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50 %. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Il n'y a pas eu de résultat en 2009.

Note 20 – Résultat financier : bénéfice de 7 114 697 € au 31/12/09 contre 16 130 425 € au 31/12/08

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

5 414 713 € dividendes de SAPH exercice 2008
 1 665 000 € dividendes de GREL exercice 2008
 217 746 € différences de change
 71 629 € produits nets sur cessions de titres de placement
 240 092 € revenus des autres créances
 -496 390 € intérêts et charges assimilées

Note 21 – Résultat exceptionnel : Perte de 104 641 € au 31/12/09 contre un profit de 251 884 € au 31/12/08.

Ce résultat exceptionnel correspond à :

-104 641 € d'amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition en 2006 de titres de participation REN et en 2008 des titres CRC (Cf. Note 8 "Capitaux propres").

Note 22 - Impôt sur les bénéfices : 2 063 821 € contre 2 446 159 € en 2008

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2009 s'élève à 2 063 574 €.

	Base Imposable	Taux IS	Montant IS	Base contrib. Sociale (1)	Taux contrib. Sociale	Montant contrib. Sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	12 892 984	33,33%	4 297 661	3 534 661	3,3%	116 644	4 414 305
Résultat exceptionnel	-104 641	33,33%	-34 880	-34 880	3,3%	-1 151	-36 031
Imputations diverses	-6 722 266	33,33%	-2 240 755	-2 240 755	3,3%	-73 945	-2 314 700
Montant de l'IS au titre de 2009			2 022 026			41 548	2 063 574
Complément au titre de 2008							247
							2 063 821

1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
* Participations	50 817 734	Saph - Grel - REN - CRC
* Créances rattachées à des participations	3 845 753	CRC
* Créances clients et autres créances	3 405 804	Saph - Grel - REN - CRC - Sifca - Michelin
* Emprunts et dettes financières divers	0	
* Dettes fournisseurs et autres dettes	15 431 989	Saph - Grel - REN - Michelin
* Autres charges financières	17 762	Saph
* Autres produits financiers	7 231 629	Saph - Grel - CRC

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA.

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN Président Directeur Général de SIPH jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	78 983	79 833
Bertrand VIGNES Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	0	0
Total	78 983	79 833
Il ny a pas de valorisation des options, ni de valorisation de performance attribuées au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents,		

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montant dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration Cotisation retraite expatrié (1) Jetons de présence (2) <i>dont SIPH</i> <i>dont SAPH</i>	58 300 20 683 18 000 2 683	58 300 20 683 18 000 2 683	59 150 20 683 18 000 2 683	59 150 20 683 18 000 2 683
Bertrand VIGNES Directeur Général Jetons de présence (2)	0	0	0	0
Total	78 983	78 983	79 833	79 833
Il n'y a pas de rémunération fixe, variable, exceptionnelle ni d'avantages en nature				

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Jean Louis BILLON		
Jetons de présence (1)	20 683	20 683
<i>dont SIPH</i>	18 000	18 000
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations	115 716	117 722
<i>dont SIPH (2)</i>	34 000	34 000
<i>dont SAPH</i>	81 716	83 722
Nazaire GOUNONGBE - jusqu'au 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	3 375	3 375
dont SIPH	3 375	3 375
Autres rémunérations	0	0
Joël CADIER - à compter du 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	0	0
Autres rémunérations	0	0
Olivier de SAINT SEINE		
Jetons de présence (1)	7 183	7 183
<i>dont SIPH</i>	4 500	4 500
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations (3)	294 792	327 177
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean François BOUFFARD		
Jetons de présence (1)	0	0
Autres rémunérations	0	0
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	2 683	2 683
<i>dont SIPH</i>	0	0
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations	0	0
Total	444 432	478 823
Il n'y a pas d'avantages en nature		

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levées pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'option de souscriptions ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 Début de Mandat : 2004 Fin de Mandat : 2010		x	x			x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général depuis le 31/08/2009		x		x		x		x

5.3./ Effectif

Au 31 décembre 2009, il se compose de la façon suivante :

- cadres salariés 16
- employés salariés 3

5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 682 heures au 31/12/2009, la valeur correspondante est estimée à 97 K€.

5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et PRICEWATERHOUSECOOPERS comptabilisé au titre de l'exercice 2009 s'élève à 195 000 €.

5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN (ex MDC)
- CRC

5.7./ Evénements post-clôture

Néant

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/09	Au 31/12/08	Au 31/12/07
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	<i>Note 6</i>	22 698	23 359	17 502
Immobilisations corporelles	<i>Note 7</i>	41 621	40 180	28 905
Actifs biologiques	<i>Note 8</i>	124 910	85 702	81 915
Immobilisations financières	<i>Note 9</i>	1 027	1 818	399
Impôts différés actifs	<i>Note 21</i>	2 115	114	14
Autres actifs non courants	<i>Note 10</i>	202	7	76
		192 573	151 180	128 811
Actif courant				
Stocks	<i>Note 11</i>	41 637	34 292	33 609
Clients et autres débiteurs	<i>Note 12</i>	32 740	25 977	29 852
Autres actifs financiers courants	<i>Note 13</i>	0	257	370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>Note 14</i>	28 704	36 219	23 230
		103 081	96 745	87 061
TOTAL ACTIF		295 654	247 925	215 872
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES <i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31/12/09	Au 31/12/08	Au 31/12/07
CAPITAUX PROPRES				
Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société				
Capital apporté	<i>Note 15</i>	11 569	11 569	11 569
Primes d'émission	<i>Note 15</i>	25 179	25 179	25 179
Réserves consolidées		75 454	60 915	42 779
Résultat		38 955	27 104	30 309
		151 157	124 767	109 836
Intérêts minoritaires		64 401	52 170	47 550
Total des capitaux propres		215 558	176 937	157 386
PASSIF				
Passif non courant				
Emprunts	<i>Note 17</i>	9 365	13 855	7 696
Impôts différés passifs	<i>Note 21</i>	18 811	7 620	10 029
Engagements de retraite et avantages assimilés	<i>Note 18</i>	3 879	3 925	3 946
Autres passif long terme	<i>Note 19</i>	2 303	850	-
		34 359	26 251	21 671
Passif courant				
Fournisseurs et autres créditeurs	<i>Note 16</i>	20 124	26 482	18 531
Dettes d'impôt sur le résultat		4 624	12 754	13 090
Emprunts	<i>Note 17</i>	13 465	2 680	4 598
Autres passifs financiers courants	<i>Note 13</i>	5 556	257	370
Provisions pour autres passifs	<i>Note 20</i>	1 968	2 565	226
		45 738	44 738	36 815
TOTAL DU PASSIF		80 096	70 989	58 486
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		295 654	247 925	215 872

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2009	2008	2007
Ventes de caoutchouc		169 643	220 088	164 732
Autres ventes		18 406	49 103	21 581
Total chiffre d'affaires		188 050	269 191	186 313
Total coûts des marchandises vendues		-119 695	-179 325	-105 174
Marge sur coûts directs		68 355	89 866	81 139
Frais généraux		-20 256	-22 321	-18 430
Dotations aux amortissements		-7 024	-7 482	-4 856
Investissements nets agricoles		-5 194	-3 591	-3 022
Variations de juste valeur des actifs biologiques		39 606	918	7 866
Autres produits et charges d'exploitation		-	-	-784
Résultat opérationnel courant		75 486	57 390	61 913
Plus et moins values de cessions d'immobilisations		306	-870	-257
Autres produits et charges opérationnels		-104	479	133
Résultat opérationnel		75 689	56 999	61 789
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		1 155	1 115	1 283
Coût de l'endettement financier brut		-980	-1 037	-1 374
Coût de l'endettement financier net	<i>Note 23</i>	175	78	-91
Autres produits et charges financiers	<i>Note 23</i>	-	-	2
Charge d'impôt sur le résultat	<i>Note 24</i>	-18 489	-16 424	-16 281
Résultat de l'exercice		57 375	40 653	45 419
revenant :				
- aux actionnaires de la Société		38 955	27 104	30 309
- aux intérêts minoritaires		18 421	13 550	15 110
		57 375	40 653	45 419
Résultats par action : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action, note 15)				
- de base		7,70	5,36	59,89
- dilué		7,70	5,36	59,89

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net de la période	57 375	40 653	45 419
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôts différés	-3 912		
Ecart de conversion	-1 804	-476	102
<i>Total des autres éléments du résultat global</i>	-5 716	-476	102
Résultat Global de la période	51 659	40 177	45 521
<u>Revenant :</u>			
Aux actionnaires de la société	33 544	27 097	30 490
Aux intérêts minoritaires	18 116	13 081	15 031
	51 659	40 177	45 521

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	2009	2008	2007
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE				
Résultat de l'exercice		57 375	40 653	45 419
Dotations nettes aux amortissements et provisions		6 592	8 564	6 839
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	Note 25.1	-45 821	10 421	-10 315
Autres produits et charges calculés		-	-	122
Elimination des produits de dividendes		-2	-13	-
Plus et moins-values de cession		1 365	814	-
Coût de l'endettement financier net		508	-63	-91
Charge d'impôt		18 489	16 424	16 280
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		38 506	76 801	58 254
Impôts versés		-15 925	-15 994	-13 089
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 25.2	-8 180	-1 127	-2 911
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		14 401	59 681	42 254
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-14 394	-22 389	-14 231
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		360	230	-
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		-1 515	-451	-
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-	-4 492	-17 112
Dividendes reçus		2	13	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-15 546	-27 088	-31 343
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-4 419	-9 560	-8 369
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-7 085	-12 146	-10 501
Emissions d'emprunts		92	7 511	12 196
Remboursements d'emprunts		-3 226	-4 328	-10 310
Intérêts financiers nets versés		-550	161	91
Variation nette des comptes courants d'associés		-	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		3 811	-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-11 376	-18 361	-16 893
Incidence des variations des cours de devises		-387	-862	160
VARIATION DE LA TRESORERIE		-12 908	13 369	-5 822
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	Note 25.3	36 206	22 837	28 659
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	Note 25.3	23 297	36 206	22 837

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts minori- taires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves Groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	11 569	25 179	42 618	161	30 309	109 836	47 550	157 386
Affectation du résultat 2007 en réserves	-	-	30 309	-	-30 309	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-12 146	-	-	-12 146	-9 560	-21 706
Résultat 2008	-	-	-	-	27 104	27 104	13 550	40 654
Différences de conversion	-	-	-	-7	-	-7	-469	-476
Acquisition de CRC	-	-	-	-	-	-	1 099	1 099
Divers	-	-	-20	-	-	-20	-	-20
Capitaux propres au 31 décembre 2008	11 569	25 179	60 761	154	27 104	124 767	52 170	176 937
Affectation du résultat 2008 en réserves	-	-	27 104	-	-27 104	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-7 085	-	-	-7 085	-4 419	-11 504
Résultat 2009	-	-	-	-	38 955	38 955	18 421	57 376
Différences de conversion	-	-	-	-1 499	-	-1 499	-305	-1 804
Juste valeur des instruments financiers	-	-	-3 912	-	-	-3 912	-	-3 912
Imputation de la dette sur put CRC	-	-	-	-	-	-	-1 466	-1 466
Divers	-	-	-69	-	-	-69	-	-69
Capitaux propres au 31 décembre 2009	11 569	25 179	76 799	-1 345	38 955	151 157	64 401	215 558

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune.

Au 31 décembre 2009, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20 % du capital et 22,77 % des droits de vote.

NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1^{er} janvier 1900, cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, et au Libéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 9 avril 2010, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de SIPH. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2010.

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

❖ MARCHE ET PERFORMANCES : RETOURNEMENT DU CYCLE A LA HAUSSE

Après l'effondrement des cours du caoutchouc fin 2008, les cours en euros se sont stabilisés au 1^{er} semestre 2009 à des niveaux inférieurs de 42 % à ceux constatés en 2008 sur la même période, soit un cours moyen de 1,07 €/kg (1,43 USD/kg). Le cours moyen annuel 2009 ressort à 1,28 €/kg contre 1,7 €/kg en 2008.

Le retournement du cycle à la hausse, amorcé en milieu d'année, s'est confirmé depuis. Le cours de clôture de 2009 s'est établi à 2,02 €/kg contre 0,97 €/kg à la clôture 2008.

❖ BONNE PERFORMANCE MALGRE LE BAS DE CYCLE, AMPLIFIEE PAR L'APPLICATION DE LA NORME IAS41 AUX ACTIFS BIOLOGIQUES

Le bas de cycle a pesé sur le prix moyen de vente, mais le contrôle des charges et la limitation des investissements ont permis à SIPH de maintenir une rentabilité et de conserver sa solidité financière.

Les résultats de 2009 enregistrent en outre une forte revalorisation des actifs biologiques, qui reflète le retournement du marché du cours du caoutchouc en cours d'année. Le cours de clôture 2009 du SICOM 20 s'établit en effet à 2,02 €/kg, contre 0,97 €/kg à la clôture 2008.

❖ DEVELOPPEMENT

Le développement de CRC (Cavalla Rubber Corporation), acquis en avril 2008, s'est intensifié. Situé dans le Maryland, à l'est du Libéria et jouxtant la frontière ivoirienne, CRC dispose d'une superficie de 8 000 hectares, dont 4 800 hectares plantés en hévéas. Le potentiel annuel, évalué à 5 000 tonnes de caoutchouc, a été confirmé par la production de 2009. La construction de l'usine a débuté à la fin du 2^{ème} semestre 2009 et s'achèvera avant la fin 2010. SIPH entend faire jouer les synergies avec les implantations du Groupe en Côte d'Ivoire, de l'autre coté de la frontière.

L'implantation au Libéria représente un enjeu stratégique majeur, ce pays restant malgré des années de guerre le second producteur africain de caoutchouc.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2008 et 2007, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des éléments détaillés ci-après :

Comptabilité de couverture : le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture aux instruments dérivés suivants sur l'exercice 2009 :

- instruments permettant de fixer le prix du caoutchouc ou de le maintenir au sein d'un tunnel afin de se prémunir contre la volatilité des cours. Ces instruments couvrent les flux de trésorerie liés aux ventes futures de caoutchouc ;
- swap de taux permettant de se prémunir contre la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre les flux de trésorerie afférents aux intérêts sur l'emprunt à taux variable contracté par SIPH SA auprès de la Société Générale.

Le Groupe a appliqué à ces instruments la couverture de flux de trésorerie. Le montant (net d'impôt différé) stocké en capitaux propres au titre de ces instruments au 31 décembre 2009 s'élève à 3 912 milliers d'euros.

Par ailleurs, les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, ont été appliqués par le Groupe pour ses comptes consolidés et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passifs, produits et charges.

En ce qui concerne la présentation des comptes, l'application de la norme révisée IAS 1 a conduit le Groupe à modifier la présentation des états de synthèse et des notes annexes de la façon suivante :

Présentation d'un « Etat consolidé du résultat global »

La norme préconise de reprendre l'ensemble des charges et produits au sein d'un nouvel état, « Etat du résultat global » regroupant :

- le compte de résultat antérieur,
- et les charges et produits enregistrés directement en capitaux *propres* (*réserve AFS, cash flow hedges, écarts de réévaluation, écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite, etc.*). Ces charges et produits constituent les « autres éléments du résultat global ».

Alternativement, la norme permet de conserver le compte de résultat actuel, sous-réserve de présenter un second état également appelé « Etat du résultat global ». Ce deuxième état est semblable à l'état « SoRIE » de l'ancienne norme IAS 1 que présentaient les entités ayant opté pour la comptabilisation des écarts actuariels en dehors du résultat. Le Groupe a opté pour cette dernière présentation.

La norme IFRS 8 (segments opérationnels) a été appliquée pour la première fois par le Groupe au 1^{er} janvier 2009 en remplacement de la norme IAS 14. Cette norme définit un segment opérationnel comme étant une composante d'une entité dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances (approche managériale). Les segments examinés par le Conseil d'administration n'étant pas différents des secteurs précédemment retenus en application de la norme IAS 14, la mise en place de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur le choix des secteurs présentés.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2009. Ces derniers comprennent notamment :

- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : modifie en profondeur les modalités d'application de la méthode de l'acquisition telle qu'en vigueur actuellement selon la norme IFRS 3.
- Amendement à IAS 39 - *Éléments éligibles à une opération de couverture*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : L'amendement précise en particulier les conditions dans lesquelles le risque «inflation» d'un emprunt peut être couvert au plan comptable, ainsi que le traitement de l'inefficacité liée à la valeur temps des options qualifiées de couvertures.
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 : précisions apportées sur la nature des risques couverts et le traitement comptable d'une telle couverture.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12), les engagements de retraite (Note 3-20) et l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat (*notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés* (Note 3-22 et Note 21),
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation de la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires (Note 3-28),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, dès la date d'acquisition, si lesdits ajustements sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'évènements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. Dès lors qu'un ajustement éventuel du prix d'acquisition devient probable et peut être évalué de manière fiable après la date d'acquisition, la contrepartie supplémentaire est traitée comme un ajustement du coût d'acquisition. Ce coût et l'écart d'acquisition qui en résulte sont corrigés, indépendamment de l'expiration ou non du délai d'affectation. Si les évènements futurs qui devaient donner lieu à un ajustement éventuel du prix ne se produisent pas ou si des changements d'estimation des ajustements éventuels du prix d'acquisition se produisent, l'écart d'acquisition est corrigé en conséquence, et ce, indépendamment de la date à laquelle ces changements interviennent.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et passifs concernés. L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste écart d'acquisition (goodwill) et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « *Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés* ».

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » (*Caoutchouc et Autres activités*) et
- En « secteur géographique », composé de l'Afrique (*continent où le Groupe SIPH dispose d'actifs de production*) et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (*y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité*) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités sont pour l'essentiel réalisées avec des entités rattachées à l'actionnaire principal de SIPH et présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entraîner des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques (*juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc*) sont évalués en euros lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria n'a pas été considéré comme un pays hyper inflationniste eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et n'est donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les principaux cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (*devise de fonctionnement*). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe (*hors écart d'acquisition*) correspondent principalement à des logiciels ((Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (*calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif*) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés (hors terrains) et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2009 sont présentées en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur une période comprise entre 20 et 30 ans selon la maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (*y compris l'écart d'acquisition*). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIÈRES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (*actifs biologiques*) et des stocks (*production agricole*) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes de replantation prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (*productif*) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (*clones d'hévéas*).

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule, non encore transformée à la clôture (*fonds de tasse*) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (*caoutchouc prêt à la vente*). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 « *Agriculture* » préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le Groupe a évalué ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales, établis sur une période de 20 ans, et exprimés en euros dans la monnaie de fonctionnement de SIPH.

Les flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (*durée retenue du programme de production et d'abattage*), sont actualisés à un taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques.

❖ Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux de rentabilité des fonds propres et de la dette, et ressort à 9,26 % au 31 décembre 2009 (*9,05 % au 31 décembre 2008*).

Ce taux est majoré d'un risque pays pour chacun des pays d'implantation obtenu par pondération entre la notation COFACE et celle du baromètre annuel publié par le CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique).

Les taux d'actualisation par pays ainsi déterminés sont détaillés en Note 8.

❖ Cours du caoutchouc (produit fini)

Le cours du caoutchouc retenu pour les deux premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH. Ce cours est ensuite lissé sur les deux années suivantes pour correspondre, à partir de la cinquième année de prévision, à la moyenne mobile historique calculée sur quatorze ans.

❖ Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)

La production issue des plantations (*matière première non transformée ou fonds de tasse*) est valorisée sur la base de 65 % du cours du caoutchouc, correspondant à la réalité économique actuelle du marché du « fonds de tasse » dans les pays d'implantation du Groupe SIPH.

❖ Charges déduites de la valorisation des fonds de tasse pour déterminer la juste valeur des plantations

Les charges directes et indirectes de production estimées pour les vingt prochaines années comprennent :

- les coûts directs d'entretien des plantations immatures ainsi que les coûts directs d'entretien et de récolte des cultures matures ;
- les frais fixes de plantation (*incluant, notamment, les coûts connexes de personnel, villages, infrastructures et direction des plantations*) ;

- 65 % des frais généraux de la filiale concernée (*siège social, direction générale, assistance technique, services centraux, etc.*) ;
- l'impôt de la filiale de production, évalué au taux local en vigueur à la clôture.

❖ Charges non déduites de la valorisation des fonds de tasses pour déterminer la juste valeur des plantations

Les charges suivantes ne sont pas déduites pour la détermination de la juste valeur des plantations :

- coûts d'abattage des vieilles cultures et de replantation des jeunes cultures, conformément aux dispositions de la norme IAS 41 qui imposent de valoriser les actifs biologiques en l'état ;
- coûts de transformation de la matière première en produits finis (*coûts d'usinage comprenant les coûts directs d'usinage et 35 % des frais généraux*).

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transactions.

Les calculs de juste valeur des plantations matures et immatures sont effectués une fois par an, à la clôture annuelle ; En effet, les programmes d'abattage et de replantation sont soumis à un calendrier agricole et la clôture semestrielle intervient alors que ces opérations sont en cours de réalisation.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant, au poste « *Variations de juste valeur des actifs biologiques* ».

Les pépinières sont valorisées au coût historique.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des hévéas (*actifs biologiques*) figurant en stocks est évaluée au prix de marché et l'impact est pris en compte dans la marge dégagée au cours de l'exercice.

Dans la mesure où il existe des marchés actifs pour cette production (*fonds de tasse*), le prix de cotation sur ces marchés sert de base pour déterminer la juste valeur des stocks de matières premières et de la matière première intégrée dans les stocks de produits finis à la date de clôture.

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

❖ Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

❖ Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

❖ Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

❖ Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

❖ Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc (*contrats de vente à terme, swaps, options tunnel*) ainsi que pour couvrir le risque de taux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « *Autres produits et charges d'exploitation* » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (*actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc....*).

❖ Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

❖ Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

❖ Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode « Projected Unit Credit » (*unités de crédit projetées*).

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (*juridique ou implicite*) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

Les autres passifs long terme comprennent notamment la dette relative aux options de vente (put) consentis aux minoritaires. La juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)
Araromi Rubber Estates Limited (AREL)	Araromi (Nigéria)
Osse River Rubber Estates Limited (ORREL)	Ovia s/w LG (Nigéria)
Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL)	Utagba Uno (Nigéria)
Waterside Rubber Estates Limited (WAREL)	Araromi (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle se présentent comme suit en 2009 et en 2008 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
SIPH (société mère)	-	-	-	-
CRC	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	65,76%	65,76%	65,76%	65,76%
REN	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
ORREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
UUREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%
WAREL	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société REN et de ses filiales intégrés dans la consolidation, libellés en Nairas Nigériens, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2009 et en 2008 :

	Taux
Taux au 1er janvier 2009	198,87
Taux au 31 décembre 2009	212,349
Taux moyen sur l'exercice 2009	210,631
Taux moyen sur l'exercice 2008	176,705

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2009 et en 2008 :

	Taux
Taux au 1er janvier 2009	655,957
Taux au 31 décembre 2009	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2009	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2008	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2009 et en 2008 :

	Taux
Taux au 1er janvier 2009	1,4097
Taux au 31 décembre 2009	1,4332
Taux moyen sur l'exercice 2009	1,3946
Taux moyen sur l'exercice 2008	1,4520

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigéria)	CRC (Liberia)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2008	11 606	6 550	4 884	23 040
Variation de la différence de conversion	-	-240	-480	-720
Valeur nette au 31 décembre 2009	11 606	6 310	4 404	22 320

A la clôture de chaque exercice, SIPH procède à des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les plans d'affaires arrêtés par la Direction avec la collaboration de l'opérateur technique Michelin sur vingt à trente ans selon le cycle de maturité des projets. Ces plans incluent des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse du niveau d'activité ou du cours du caoutchouc.

Il convient de préciser que SIPH apprécie la valeur d'un projet en projetant sur le moyen et long terme un cours du caoutchouc qui reflète une prévision économique moyenne, sans positionner d'effet de cycle. En effet, une prévision de la cyclicité s'avère impossible à prévoir, et selon son positionnement influe fortement sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

Le cours du caoutchouc (SICOM) est estimé à 1,79 €/kg pour 2010 et 2011 et 1,43 €/kg pour les années suivantes (*il était estimé l'an dernier à 1 €/kg pour 2009 et 2010 et 1,40 €/kg pour les années suivantes*). Compte-tenu du délai de maturité des projets, de 20 à 30 ans, la valeur est déterminée sur un cours estimé moyen et long terme lissé, et seules les premières années (2 ans) sont affinées en fonction des informations de marché.

Le taux d'actualisation ressort à 13,01 % pour la Côte d'Ivoire (SAPH) (12,87 % en 2008), 14,15 % pour le Nigéria (REN) (13,69 % en 2008), 12,37 % pour le Ghana (GREL) (12,26 % en 2008), et à 14,35 % pour le Libéria (CRC) (14,37 % en 2008).

Ces tests de dépréciation n'ont pas conduit à déterminer de dépréciation en 2009.

Eu égard au contexte de crise financière, au retournement brutal du marché du SICOM et à la difficulté certaine d'apprécier les perspectives économiques, des tests de sensibilité ont été réalisés, et confirment l'absence de perte de valeur des goodwill du Groupe.

Les 60 % du capital et des droits de vote de la société CRC correspondent à une valeur recouvrable de 6 210 K€ dans les comptes consolidés de SIPH. La sensibilité de cette valeur aux hypothèses de prix et de taux est la suivante :

- Pour un taux d'actualisation de + 1 point, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 4 629 K€
- Pour un taux d'actualisation de - 1 point, la valeur de 60 % de CRC s'établit à 6 455 K€
- Pour un SICOM à partir de 2011 à + 0,05 €/kg, la valeur de 60 % de CRC s'établit à.. 6 266 K€
- Pour un SICOM à partir de 2011 à - 0,05 €/kg, la valeur de 60 % de CRC s'établit à .. 4 617 K€

Dans les cas de figure où la valeur ainsi déterminée devient inférieure à la valeur nette comptable, le management estime qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée compte-tenu des perspectives générales attachées au projet d'ensemble lié à CRC.

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d'un montant de 379 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et de 319 milliers d'euros au 31 décembre 2008, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2009, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur brute 01/01/2009	Acquisition	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Valeur brute 31/12/2009
. Terrains	182	-	-	-	-	182
. Bâtiments	34 332	1 786	-3	1 640	-375	37 380
. Matériel et outillage industriel	19 232	1 465	-138	885	-265	21 179
. Matériel de bureau	3 053	372	-15	60	-49	3 420
. Matériel de transport	10 255	1 617	-691	375	-146	11 409
. Installations et agencements	6 284	1 449	-3	443	-1	8 171
. Autres immobilisations en cours	5 884	3 240	-	-4 439	-169	4 515
. Autres immobilisations corporelles	112	55	-	86	-	253
TOTAL	79 333	9 983	-850	-950	-1 006	86 510

Rubriques	Amortissements 01/01/2009	Dotations	Cessions	Transferts	Diff. de conversion	Amortissements 31/12/2009
. Terrains	10	-	-	-10	-	-
. Bâtiments	18 292	1 328	-9	-5	-77	19 529
. Matériel et outillage industriel	10 848	2 419	-127	2	-137	13 004
. Matériel de bureau	1 918	580	-8	22	-25	2 486
. Matériel de transport	6 025	1 916	-651	-18	-103	7 169
. Installations et agencements	1 990	611	0	10	-	2 610
. Autres immobilisations corporelles	70	20	-	-	-	91
. Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
. Avances et acomptes s/immobilisations corp.	-	-	-	-	-	-
TOTAL	39 153	6 875	-796	0	-342	44 889

La valeur nette des immobilisations corporelles se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2008
. Terrains	182	171
. Bâtiments	17 852	16 041
. Matériel et outillage industriel	8 174	8 383
. Matériel de bureau	934	1 135
. Matériel de transport	4 240	4 230
. Installations et agencements	5 561	4 294
. Autres immobilisations corporelles	162	41
. Autres immobilisations en cours	4 515	5 885
TOTAL	41 621	40 180

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2008
Plantations immatures et matures	122 284	82 677
Pépinières	2 626	3 025
TOTAL	124 910	85 702
<i>Dont :</i>		
• SAPH	52 338	49 466
• GREL	34 454	20 293
• REN	32 837	13 672
• CRC	5 281	2 271
TOTAL	124 910	85 702

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre :

Rubrique	2009	2008
Au 1er janvier	85 702	81 915
Augmentations / (Diminutions)	-1 348	306
Transferts	950	532
Acquisition CRC	0	2 030
Variations de juste valeur	39 606	918
Au 31 décembre	124 910	85 702

Les plantations matures et immatures ont été évaluées sur la base des flux nets de trésorerie attendus du rendement des hévéas, estimés sur une durée de 20 ans (*durée retenue du programme de production et de replantation*), actualisés au taux des capitaux propres et de la dette majoré d'un risque pays.

Ce taux ressort à 13,01 % pour la Côte d'Ivoire (12,87 % en 2008), à 12,37 % pour le Ghana (12,26 % en 2008), 14,15 % pour le Nigéria (13,69 % en 2008), et enfin à 14,35 % pour le Libéria (14,37 % en 2008).

Le cours du caoutchouc retenu pour les quatre premières années de prévision correspond à la meilleure estimation de SIPH (1,786 € / kg pour 2010 et 2011, 1,4 € / kg pour 2012, et 1,207 € / kg pour 2013). A partir de la cinquième année de prévision, le cours correspond à la moyenne mobile historique calculée depuis 1995 (soit 1,014 € / kg en 2009 contre 1,006 € / kg en 2008)

La volatilité des cours du caoutchouc et l'absence de marché liquide génèrent des incertitudes sur ces estimations, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transactions.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est très sensible aux cours du caoutchouc retenus, et, dans une moindre mesure, au taux d'actualisation :

- une variation de 0,05 € / kg sur la moyenne mobile génère une variation d'environ 7 % de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2009 ;
- une variation de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2009 à 2012 déterminées par SIPH génère une variation d'environ 3 % de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2009 ;
- enfin, une variation de 1 point du taux d'actualisation génère une variation d'environ 4 % de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2009.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
SAPH	18 324	18 873	3 386	2 792	21 710	21 665
GREL	9 047	9 489	3 945	3 040	12 992	12 530
REN	8 816	9 015	2 851	2 251	11 667	11 266
CRC	4 791	4 791	54	-	4 845	4 791
Total	40 978	42 169	10 236	8 083	51 214	50 252

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Rubriques	Valeur brute 31/12/2009	Provisions 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2008
Titres de participation non consolidés	89	12	76	76
Autres immobilisations financières	1 295	345	951	1 741
TOTAL	1 384	357	1 027	1 818

La diminution du poste « autres immobilisations financières » provient du remboursement des prêts au personnel des filiales du Ghana (645 K€) et du Nigéria (153 K€).

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants concernent les sociétés SAPH, GREL, CRC et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2009	31/12/2008
Avances au personnel & autres créances	196	7
Avances aux planteurs	6	0
Total	202	7

NOTE 11 - STOCKS

Les stocks et en cours se décomposent comme suit par catégorie :

Rubrique	31/12/2009	31/12/2008
<u>Caoutchouc</u>		
* Matières premières	21 867	17 726
* Produits finis	12 074	11 272
<u>Autres</u>	7 696	5 294
Total	41 637	34 292

Les stocks de matières premières (*fonds de tasse*) sont valorisés à la juste valeur, laquelle correspond au prix de marché pour le caoutchouc non usiné.

Au Ghana, comme en Côte d'Ivoire, la profession qui est organisée et structurée, et fixe mensuellement un prix minimum d'achat pour le caoutchouc non usiné. En l'absence d'un marché organisé au Nigéria, le prix de marché retenu pour notre filiale REN est celui du Ghana. La société CRC (Libéria) commercialisant son caoutchouc non usiné en Côte d'Ivoire, le prix utilisé pour valoriser la matière non transformée est celui de la Côte d'Ivoire.

Les produits finis sont évalués au coût de revient, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Au 31 décembre 2009, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	18 929	0,9874	18 690
GREL	1 024	1,0650	1 091
REN	1 689	1,0649	1 799
CRC	290	0,9874	287
Total	21 933	0,9970	21 867

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	7 524	1,1375	8 558
GREL	972	1,1950	1 161
REN	1 910	1,2329	2 355
Total	10 405	1,1604	12 074

Au 31 décembre 2008, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	16 898	0,7511	12 692
GREL	2143	0,7850	1 682
REN	3 979	0,7847	3 122
CRC	305	0,7511	229
Total	23 326	0,7599	17 726

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH (Côte d'Ivoire)	9 424	0,8975	8 458
GREL (Ghana)	1 454	0,9351	1 359
REN (Nigéria)	1 393	1,0442	1 455
Total	12 271	0,9186	11 272

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les stocks dans les comptes au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients	21 123	18 790
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-1 127	-1 232
Créances clients – net	19 996	17 559
Créances sur l'Etat et autres	12 609	8 312
Charges constatées d'avance	135	106
Total	32 740	25 977
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	32 740	25 977

Au 31 décembre 2009, des créances s'élevant à 1 127 milliers d'euros (*contre 1 232 milliers d'euros au 31 décembre 2008*) étaient dépréciées et ont été provisionnées. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Entre six mois et un an	76	181
A plus d'un an	1 051	1 051
	1 127	1 232

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1er janvier 2008	1 175
Provision pour dépréciation des créances	64
Reprise inutilisée	-21
Reclassement	16
Ecart de conversion	-2
Au 31 décembre 2008	1 232
Provision pour dépréciation des créances	0
Reprise inutilisée	-104
Reclassement	0
Ecart de conversion	-1
Au 31 décembre 2009	1 127

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation des créances ont été inclus dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat. Les montants imputés au compte de provision sont généralement repris lorsqu'aucun recouvrement complémentaire de trésorerie n'est anticipé.

Par ailleurs, au 31 décembre 2009, les créances clients représentent un montant de 21 056 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients indépendants qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
A moins de 3 mois	20 806	753
Entre 3 et 6 mois	250	16 824
Entre 6 et 9 mois	-	-
Entre 9 et 12 mois	-	1 134
Total	21 056	18 711

Au 31 décembre 2009, il n'y a pas de créances échues non dépréciées.

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées au sein du Groupe (*remise documentaire contre paiement*) limitent le crédit accordé aux clients et le risque associé.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Autres Actifs financiers courants	-	257	-257
Comptes en devises	-	257	-257

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Autres Passifs financiers courants	5 556	257	5 299
Juste Valeur des contrats de couverture caoutchouc	5 556	-	5 556
Comptes en devises	-	257	-257

Ce poste comprend les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur, correspondant à leur mise au marché au cours de clôture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

❖ Contrats SWAP

Au 31 décembre 2009, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 10 000 tonnes de caoutchouc à échéance 2010, soit 14,5 MEUR. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à - 4 371 KEUR.

❖ Contrats Option Tunnel

Au 31 décembre 2009, l'engagement donné dans le cadre des contrats Option Tunnel est de 4 795 tonnes de caoutchouc à échéance 2010. La valorisation de ce dérivé au cours de clôture s'élève à - 1 184 KEUR.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice 2009 ont dégagé un produit net de 6 774 milliers d'euros comptabilisés en chiffre d'affaires.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2009	31/12/2008
Liquidités (Note 25-3)	19 184	18 515
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 25-3)	9 520	17 704
	28 704	36 219

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2008	506 079	11 569	25 179	36 748
* Division du nominal par 10 (AG Mixte du 20/05/2008)	4 554 711	-	-	-
Au 31 décembre 2008	5 060 790	11 569	25 179	36 748
	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	5 060 790	11 569	25 179	36 748

En date du 20 mai 2008, l'assemblée générale mixte a décidé de diviser par dix le nominal de l'action, à compter du 1^{er} juillet 2008. La valeur nominale est divisée par dix et le nombre d'actions en circulation est donc multiplié par dix. A compter du 1^{er} juillet 2008, le capital social de SIPH est composé de 5 060 790 actions d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune. Afin d'assurer la comparabilité d'un exercice à l'autre, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'année 2007 a été ajusté en conséquence.

Rubriques	2009	2008	2007 (ajusté)
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	38 955	27 104	30 309
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	7,70	5,36	5,99

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 2009 a également décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 7 085 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, les deux plus importants actionnaires sont les suivants :

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2008	55,59%	63,29%	20%	22,77%
Au 31 décembre 2009	55,59%	63,29%	20%	22,77%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	11 219	12 769
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	3 720	6 377
Autres dettes	5 185	7 336
Total	20 124	26 482
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	20 124	26 482

NOTE 17- EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Non courants		
Emprunts bancaires	5 478	8 654
Emprunts obligataires convertibles	346	315
Emprunts Etat	3 540	3 992
Autres emprunts	-	895
	9 365	13 855
Courants		
Découverts bancaires (Note 25-3)	5 392	11
Emprunts bancaires	3 658	2 143
Emprunts Etat	604	526
Crédit spot	3 811	
	13 465	2 680
Total des emprunts	22 830	16 535

Préalablement à son acquisition par SIPH (Note 4), la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. avait émis en date du 20 décembre 2007, 1 000 000 obligations convertibles au taux LIBOR +3%, d'une valeur nominale de 1 dollar américain. Les obligations viennent à échéance trois ans après leur date d'émission et sont remboursables à leur valeur nominale, soit 1 million de dollars américains (0,6 million d'euros), ou peuvent être converties en actions au gré du porteur.

Dans le cadre de l'acquisition de CAVALLA RUBBER CORPORATION INC., le vendeur a transféré à SIPH 60 % des obligations émises par la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. L'analyse de la substance du contrat a conduit à enregistrer en passif, l'intégralité de cet emprunt obligataire.

Les postes « emprunts bancaires non courants » et « emprunts bancaires courants » comprennent respectivement 335 milliers d'euros et 75 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Société Générale.

❖ **Swap de taux**

Au 31 décembre 2009, la valorisation du swap de taux s'élève à -410K€ (*contrepartie capitaux propres*).

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2008	-
Variation de valeur	-548
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	138
Variation de la période	-410
Au 31 décembre 2009	-410

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2009	2008
Entre 1 et 2 ans	2 300	4 228
Entre 2 et 5 ans	4 559	5 642
Supérieurs à 5 ans	2 506	3 985
	9 365	13 855

Les caractéristiques des emprunts contractés par les filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2008 (en milliers d'euros)
SIPH . Société Générale	5,65%	*Fixe	6 696	7 429
SAPH . BICICI	7,50%	Fixe	2 369	3 252
GREL . Etat Ghanéen	2,50%	Fixe	4 144	4 518

* *taux fixe après couverture*

L'emprunt de 9 040 milliers d'euros contracté à l'origine par GREL auprès de l'Agence France développement figure au bilan consolidé pour son coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt ressort à 4.5 %.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Outre les autres avantages à long terme du personnel des filiales REN & CRC pour un montant de 329 milliers d'euros au 31 décembre 2009, ce poste comprend les indemnités de départ en retraite des employés du Groupe résumés comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2008	Augmentation	Diminution	Diff. de conv.	Solde au 31/12/2009
Indemnités de départ en retraite	3 310	520	-202	-77	3 550

La variation annuelle consolidée des engagements de retraites qui est comptabilisée au poste « Frais généraux » dans le compte de résultat consolidé se décompose comme suit :

Rubrique	2009	2008
Coûts des services rendus	142	162
Coût financier	148	158
(Gains) / pertes actuarielles	28	-20
Montant total (gain)/perte	318	300

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit (*le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires*) :

Rubrique	REN		SIPH + SODINTER		SAPH + GREL	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	12,00%	12,00%	4,60%	4,60%	6,50%	5,50%
Taux d'augmentation futur des salaires	10,00%	10,00%	2,50%	2,50%	2,00%	2,00%

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

	2009	2008
Autres passifs financiers long terme	2 302	850

Ce poste comprend le compte courant financier de la filiale CRC et l'évaluation de la dette future relative à l'option de vente (« put ») des minoritaires de CRC.

NOTE 20 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions pour litiges d'un montant global de 1 968 milliers d'euros au 31 décembre 2009, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH, GREL, et REN.

Rubrique	Solde au 31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Diff. de conv.	Solde au 31/12/2009
Autres provisions pour charges à moins d'un an	1 424	242	-414	-81	1 170
Autres provisions pour risques à moins d'un an	1 089	326	-937	-	478
Provisions pour litiges à moins d'un an	52	300	-33	-	319
Total	2 565	868	-1 384	-81	1 968

La provision pour risques intègre un contrôle fiscal en cours en Côte d'Ivoire, une réclamation client, et un risque douanier.

La provision pour charges intègre essentiellement une provision pour impôts.

La provision pour litige intègre essentiellement une provision prud'homale au Ghana.

NOTE 21 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2009 à un passif net de 16 696 milliers d'euros (*dont, impôts différés actifs de 2 115 milliers d'euros et impôts différés passifs de 18 811 milliers d'euros*), contre un passif net de 7 506 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2009 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs biologiques	Juste valeur de la production agricole	Instruments financiers au coût amorti	Engagements de retraite	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Juste valeur des instruments de couverture et annulation des écritures fiscales	Total
Au 1er janvier 2009	7 533	125	-	-449	-105	402	7 506
Incidence des réserves	-	-	-	-	-	-1 434	-1 434
Débité du/(crédité au) compte de résultat (Note 24)	7 405	2 393	-6	18	-	814	10 624
Au 31 décembre 2009	14 938	2 518	-6	-431	-105	-217	16 696

NOTE 22 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Catégorie	2009	2008
Salaires et traitements	22 799	19 692
Charges sociales	2 467	2 632
Total	25 266	22 323

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	2009	2008
Permanents	7 099	7 621
Non permanents	3 799	2 124
Total	10 898	9 745

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 23 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2009	2008
Produits d'intérêts	88	603
Charges d'intérêts	-1 206	-1 454
Revenus des valeurs mobilières	72	514
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	38	-29
Autres produits et charges financières	1 184	444
Total	175	78

NOTE 24 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2009	2008
Impôts courants	-7 589	-18 711
Autres impôts exigibles sur résultat	-276	-238
Impôts différés (Note 21)	-10 624	2 525
Total	-18 489	-16 424

Les autres impôts exigibles sur le résultat correspondent à la *witholding tax* des filiales du Nigéria.

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

	2009	2008
Résultat de l'exercice	57 375	40 653
Charge / (produit d'impôt)	18 489	16 424
Résultat avant impôt	75 864	57 077
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	26 120	19 652
Rapprochement :		
- Différences permanentes	108	84
- Différences de taux d'imposition	-7 718	-5 440
- Impôts de distribution	760	1 684
- Profit sur taux d'impôt SAPH et GREL	-	398
- Actifs d'impôts non reconnus par prudence	-781	711
- Utilisation des déficits non activés préalablement	-	-665
Charge réelle d'impôt	18 489	16 424

NOTE 25 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

25-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	2009	2008
Investissements nets agricoles	3 523	3 591
<i>* dont investissements</i>	5 194	
<i>* dont valeur brute sortie</i>	-1 672	
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	-39 606	-918
(Gain) / perte de juste valeur sur les stocks	-9 736	7 748
Total	-45 821	10 421

En 2009, le Groupe a modifié la présentation de la rubrique « investissements nets agricoles » en distinguant l'investissement d'un côté, et la valeur brute des cessions de l'autre.

25-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	2009	2008
Variation des stocks	2 653	-9 731
Variation des clients et autres débiteurs	-6 467	3 501
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-4 368	5 103
Total	-8 180	-1 127

25-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	9 518	17 702	Note 14
Disponibilités	19 179	18 465	Note 14
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	5	50	Note 14
Découverts bancaires	-5 392	-11	Note 17
Intérêts courus non échus - passif	-13	-	Note 17
Total	23 297	36 206	

NOTE 26 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques.

26-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2009 et 2008 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	169 644	220 088	18 406	49 103	188 050	269 191
Dotations aux amortissements	-7 024	-7 482	-	-	-7 024	-7 482
Résultat opérationnel courant	75 788	54 623	-302	2 767	75 486	57 390
Autres produits et charges opérationnels	-104	479	-	-	-104	479
Résultat opérationnel	75 991	54 232	-302	2 767	75 689	56 999
Coût de l'endettement net	175	78	-	-	175	78
Résultat de l'exercice	57 677	37 886	-302	2 767	57 375	40 653

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS (en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
ACTIFS SECTORIELS						
Ecart d'acquisition	22 319	23 040	-	-	22 319	23 040
Immobilisations corporelles	41 621	40 180	-	-	41 621	40 180
Immobilisations financières	1 027	1 818	-	-	1 027	1 818
Actifs biologiques	124 910	85 702	-	-	124 910	85 702
Stocks et en cours	40 824	34 196	813	96	41 637	34 292
Clients et autres débiteurs	15 003	12 143	4 926	5 337	19 929	17 480
Autres actifs courants	10 859	7 229	1 952	1 267	12 811	8 496
Actifs non alloués	-	-	-	-	31 400	36 917
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDÉS					295 654	247 925
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier, part à long terme	9 365	13 855	-	-	9 365	13 855
Provisions à long terme	6 182	4 774	-	-	6 182	4 774
Provisions courantes	1 969	2 565	-	-	1 969	2 565
Endettement financier, part à court terme	13 465	2 680	-	0	13 465	2 680
Fournisseurs	9 073	13 148	2 678	2 270	11 751	15 418
Dettes fiscales et sociales (hors dette d'impôt)	8 373	10 749	-	-	8 373	10 749
Autres passifs courants	10 180	13 325	-	0	10 180	13 325
Passifs non alloués	-	-	-	-	18 811	7 622
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDÉS					80 096	70 988
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 075	16 899	139	46	10 214	16 945
AUTRES INFORMATIONS						
Effectifs (moyens)	10 898	9 745	-	-	10 898	9 745

26-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2009 et 2008 se présentent de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)</i>	Afrique		France		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	188 050	269 191	-	-	188 050	269 191
Actifs sectoriels	264 254	211 008	-	-	264 254	211 008
Résultat opérationnel	75 689	56 999	-	-	75 689	56 999
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 075	16 899	139	46	10 214	16 945
Effectifs (moyens)	10 879	9 728	19	17	10 898	9 745

NOTE 27 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

27-1 ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et ses filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2009 et 2008 :

27-1-1 Transactions réalisées entre SIPH et ses actionnaires

a) Année 2009 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	14	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1525	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2583	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	151	-	Loyer des bureaux
SAPH	SIFCA	-	-	Revenus financiers

b) Année 2008 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	11	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	1 372	-	Assistance technique
Michelin	SIPH	2 411	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	762	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	157	-	Loyer des bureaux
SAPH	SIFCA	-	24	Revenus financiers
SAPH	SIFCA	-	15	MAD Personnel

27-1-2 Transactions réalisées entre SIPH et ses filiales

En milliers d'euros	2009	2008
Produits	6 724	6 593
Charges	145 499	198 226

27-1-3 Transactions réalisées entre REN et ses filiales

En milliers d'euros	2009	2008
Produits	21	1 476
Charges	-	-

27-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2009 et 2008 ressortent comme suit :

Tableau 1

I - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN Président Directeur Général de SIPH jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	78 983	79 833
Bertrand VIGNES Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009 * Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillée en tableau II	0	0
Total	78 983	79 833

Il n'y a pas de valorisation des options, ni de valorisation de performance attribuées au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents,

Tableau 2

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice N-1		Exercice N	
	Montant dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Yves LAMBELIN Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration * Cotisation retraite expatrié (1) * Jetons de présence (2) ** dont SIPH ** dont SAPH	58 300	58 300	59 150	59 150
	20 683	20 683	20 683	20 683
	18 000	18 000	18 000	18 000
	2 683	2 683	2 683	2 683
Bertrand VIGNES Directeur Général * Jetons de présence (2)	0	0	0	0
Total	78 983	78 983	79 833	79 833

Il n'y a pas de rémunération fixe, variable, exceptionnelle ni d'avantages en nature

1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

Tableau 3

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Jean Louis BILLON		
Jetons de présence (1)	20 683	20 683
<i>dont SIPH</i>	18 000	18 000
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations	115 716	117 722
<i>dont SIPH (2)</i>	34 000	34 000
<i>dont SAPH</i>	81 716	83 722
Nazaire GOUNONGBE - jusqu'au 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	3 375	3 375
<i>dont SIPH</i>	3 375	3 375
Autres rémunérations	0	0
Joël CADIER - à compter du 21/12/2009		
Jetons de présence (1)	0	0
Autres rémunérations	0	0
Olivier de SAINT SEINE		
Jetons de présence (1)	7 183	7 183
<i>dont SIPH</i>	4 500	4 500
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations (3)	294 792	327 177
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean François BOUFFARD		
Jetons de présence (1)	0	0
Autres rémunérations	0	0
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	2 683	2 683
<i>dont SIPH</i>	0	0
<i>dont SAPH</i>	2 683	2 683
Autres rémunérations	0	0
Total	444 432	478 823
<i>Il n'y a pas d'avantages en nature</i>		

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2009, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2009.
- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2009, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2009.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Yves LAMBELIN Président Directeur Général jusqu'au 31/08/2009 Président du Conseil d'administration à compter du 31/08/2009 * Début de Mandat : 2004 * Fin de Mandat : 2010		X	X			X		X
Bertrand VIGNES Directeur Général depuis le 31/08/2009		X		X		X		X

27-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU RECUES

27-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

Ce pacte annule et remplace le pacte d'actionnaires conclu le 21 octobre 2006 entre AIFH, CFM, SIFCA, Immoriv et Parme Investissement.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du Groupe SIPH.

Les parties déclarent ne pas agir de concert au sein de la société SIPH.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26 % des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	562 682	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	101 216	12,85%
Total	3 825 570	75,59%	663 898	84,26%

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagés à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51 % des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34 % des droits de vote de SIPH.

En cas de non respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquérir les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5 % du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du Groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

27-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

27-3-3 Pacte d'actionnaires entre SIPH et la société SALALA RUBBER INVESTMENTS Ltd (Vendeur de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC.)

Un pacte d'actionnaires a été conclu en date du 24 avril 2008 dans le cadre de l'acquisition de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC. (Note 4), entre SIPH et SALALA RUBBER INVESTMENTS LTD, société de droit anglais domiciliée à Glade House, 52-54 Carter Lane à Londres.

Ce pacte, conclu pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction, précise les engagements suivants :

- engagement par SIPH et Salala Rubber Investments Ltd de ne pas aliéner leur participation respective de 60 % et 40 % dans le capital social et les droits de vote de Cavalla Rubber Corporation Inc pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 avril 2011 ;
- option d'achat (Call) de 40 % des actions de la société Cavalla Rubber Corporation Inc. consentie par S.R.I. au profit de SIPH. Cette option d'achat est associée à une option de vente (Put) consentie par SIPH au profit de S.R.I. sur cette même participation de 40 %. Ces deux options sont exerçables à compter du 24 avril 2011, pendant toute la durée du pacte et selon les mêmes méthodes de valorisation de leur prix d'exercice.

NOTE 28 – GESTION DES RISQUES

28-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

28-1-1 Le marché du caoutchouc

La consommation mondiale connaît une augmentation régulière, de l'ordre de 2 à 3 % par an et se déplace vers l'Asie.

Le caoutchouc Africain trouve naturellement son marché en Europe, et bénéficie d'un avantage concurrentiel par rapport à l'Asie de par sa proximité. Cependant l'évolution à la baisse des taux de fret Afrique Asie lui a ouvert ce nouveau marché.

Le marché du caoutchouc est cyclique. Après avoir connu, de 1998 à fin 2001, un bas de cycle, les cours se sont renforcés, jusqu'à atteindre des records historiques au cours de l'été 2008. Le marché s'est brutalement retourné au cours du 4^e trimestre 2008 pour repartir à la hausse au 2^e semestre 2009 et se rapprocher des plus hauts cours historiques.

Dans un contexte particulièrement volatile le Groupe SIPH s'attache à maîtriser ses coûts. Mais il maintient son effort de développement : extensions de ses plantations, replantation des parcelles en fin d'exploitation et adaptation de l'outil industriel.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

28-1-2 Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable. Trois types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Impact de la fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; Le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;

- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du Groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc produit.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

En 2009 une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse des cours aurait eu un impact de l'ordre de 14,7 millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation des actifs biologiques.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à la juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (*matières premières*) acheté aux producteurs indépendants (*50 % de la production de SIPH*) est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

c) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

28-2 RISQUE LIÉ À LA SECURISATION DES FLUX

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation. La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces. Des possibilités de détournement sur comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, suivre le rendement Matière premières/Produits finis, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir faire et de son expérience.

28-3 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest facilite la gestion du risque pays.

Le développement induit par l'activité hévécicole dans les régions rurales constitue également un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Côte d'Ivoire

La situation difficile qui avait fait suite au coup d'état de décembre 1999 a trouvé une solution pacifique.

Un accord de paix a été signé le 4 mars 2007 à Ouagadougou entre les deux parties, qui composent la Côte d'Ivoire depuis 2002. Cet accord entre le Président Gbagbo et M. Guillaume Soro, principal responsable politique de la zone dissidente du Nord de la Côte d'Ivoire, a été négocié et signé sous la médiation du Président du Burkina Fasso. Cet accord a immédiatement été suivi d'effets positifs, avec la nomination de M. Guillaume Soro comme Premier Ministre, qui a composé un gouvernement ouvert à tous les partis politiques, lequel a été accepté par l'ensemble des leaders politiques ivoiriens. Ce gouvernement s'est saisi des problèmes principaux à surmonter pour réunifier le pays. Dans le cadre de l'exécution du programme de sortie de crise, des missions spéciales liées à la réunification du pays et de l'armée, à l'identification des populations et à l'organisation des élections sont assignées au premier ministre.

Le président Gbagbo a dissout en janvier la Commission d'organisation des élections ainsi que le Gouvernement. Un nouveau gouvernement et une nouvelle Commission Electorale Indépendante sont désormais en place, avec l'assentiment de l'ensemble des partis, en application de l'accord de Ouagadougou. La tenue des élections est ainsi repoussée et la teneur des accords passés est incertaine.

Ces événements n'ont eu et ne devraient avoir que peu d'impact sur l'activité de SAPH, pour les raisons principales suivantes :

- les plantations sont localisées dans des zones calmes, au sud du pays ; les exportations de caoutchouc ont toujours pu être effectuées grâce à la proximité des ports d'Abidjan et de San Pedro ;
- le caoutchouc naturel est une ressource non périssable, non marchande et donc peu vulnérable ;
- SAPH est le fruit d'une histoire et d'une intégration locale réussie, véritable composante économique et sociale du pays ;
- le caoutchouc génère des recettes d'exportation en devises.

Nigéria

Avec une population de 140 millions d'habitants (*plus de 250 ethnies différentes*), le Nigéria est le sixième producteur mondial de pétrole (OPEP).

La République Fédérale du Nigéria réunit 36 Etats. Les élections des Gouverneurs de ces Etats ont eu lieu le 15 avril 2007 et les élections présidentielles, en avril 2007 également. Aucun trouble important n'a été constaté lors de ces deux élections.

Le Delta du fleuve Niger concentre les gisements d'hydrocarbures du pays. Les grandes compagnies pétrolières exploitent le pétrole, ce qui génère des ressources significatives pour l'Etat.

Les ethnies du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources : ces revendications se traduisent, notamment, par des enlèvements de personnel étranger.

Ces événements n'ont pas eu d'impact significatif sur l'activité des plantations situées au Nigéria :

- trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (*ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State*) ;
- les exportations de caoutchouc ont toujours pu être effectuées grâce à la proximité du port de Lagos.

Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations ;
- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

L'insécurité, qui touche surtout la région du delta et en particulier sa capitale Port Harcourt, est latente dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les Etats où se situent les plantations du Groupe. Le Groupe a d'ailleurs renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

Ghana

Le Ghana dispose de ressources en matières premières (*bauxite, aluminium, or...*) avec une forte activité agricole (*cacao, notamment*) et d'une activité industrielle en cours de développement.

La Constitution de 1992 institua au Ghana un régime pluraliste.

Le 28 décembre 2008, au terme d'une élection présidentielle très disputée et saluée pour son caractère démocratique, c'est John Atta-Mills qui succède à John Kuoffor, et devient le nouveau président du pays. La passation de pouvoir s'est déroulée le 7 janvier 2009.

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

Libéria

Le Libéria est une république multipartite à régime présidentiel. Le pays vit actuellement une phase de transition de la guerre civile vers une démocratie. Le gouvernement est basé sur le modèle des États-Unis avec trois branches égales, bien que le président occupe en réalité une place prépondérante dans le paysage politique.

Ellen Johnson-Sirleaf est déclarée présidente du Libéria, le 23 novembre 2005. Elle est la première femme élue à la présidence d'un pays africain.

Le 17 mars 2006, lors d'une séance publique du Conseil de sécurité des Nations unies, Ellen Johnson Sirleaf, demande le maintien d'une présence de l'ONU dans le pays, indiquant que la stratégie du gouvernement en matière de maintien de la paix « *repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures* ».

En cours de pacification et de reconstruction, le Liberia ne dispose pas encore actuellement des infrastructures routières et sociales nécessaires.

Toutefois, après des années de guerre civile, le Liberia demeure le second producteur africain de caoutchouc naturel, et présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

28-4 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

28-4-1 Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisitions est élaborée par le conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (*investisseur agro-industriel en Afrique de l'Ouest*) et de Michelin (*Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc*).

28-4-2 Risques liés à l'acquisition de CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance des ces partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Le minoritaire SRI dispose d'une solide expérience de l'hévéaculture et au Libéria qui bénéficie à CRC.

28-4-3 Risque lié à l'acquisition de SAIBE (Côte d'Ivoire)

Le risque de rentabilité de l'opération et le risque humain ont été bien maîtrisés : Michelin fournissait une assistance technique à cette société avant son acquisition.

SAIBE a été absorbée par SAPH, fortement implantée en Côte d'Ivoire.

28-4-4 Risque lié à l'acquisition de REN (Nigéria)

Le montage juridique complexe du Groupe REN génère des frais de structure et de traitement fiscal des flux inter-sociétés.

Un projet de simplification de l'organisation juridique est en cours d'étude.

28-5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin. En effet, le dispositif d'assistance technique entre les deux Groupes contraindrait SIPH, en cas d'interruption de ces prestations de services, à procéder à d'importantes réorganisations pour se procurer les ressources actuellement fournies par Michelin. Ce cas de figure est toutefois limité par la convergence d'intérêts entre les deux Groupes.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

28-6 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

28-6-1 Risque lié à la qualité de l'information financière

La qualité des processus budgétaires (*établissement et contrôle des budgets*) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

28-6-2 Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable.

a) Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

b) Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*) ou même certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

c) Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

d) Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (*SIFCA & Compagnie Financière Michelin*) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;

- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

28-7 RISQUE CLIENT

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 34 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 43 % en 2008. Les cinq premiers clients du Groupe représentent 74 % du chiffre d'affaires consolidé et les dix premiers clients du Groupe 88 %.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

28-8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (*dont notamment, la masse salariale*) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (*valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif*).

GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cedi, est donc traitée dans la comptabilité du Groupe SIPH comme une devise. La tendance de long terme constatée au Ghana est une inflation significative et une dévaluation de sa monnaie. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale connaît une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

REN (Nigéria)

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

Les dettes bancaires de REN sont libellées en nairas.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants (212,35 nairas / € au 31 décembre 2009, contre 198,87 nairas / € au 31 décembre 2008).

La tendance de long terme constatée au Nigéria est une inflation significative et une dévaluation de sa monnaie.

CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en dollars américains.

Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

28-9 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2009				
Emprunts	4 262	2 430	4 737	2 506
Fournisseurs et autres dettes	16 404	-	-	-

Rubriques	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2008				
Emprunts	2 669	4 535	5 879	4 040
Fournisseurs et autres dettes	20 105	-	-	-

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe s'élevant à 61 444 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (62 453 milliers d'euros au 31 décembre 2008) couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

28-10 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Total des emprunts (Note 18)	22 830	16 535
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 15)	-28 704	-36 219
Endettement net	-5 874	-19 684
Total des capitaux propres	215 558	176 937
Ratio d'endettement net	-2,73%	-11,12%

La variation du ratio d'endettement net entre 2009 et 2008 provient essentiellement de la mise en place d'un crédit spot et de l'augmentation des concours bancaires chez SAPH.

28-11 RISQUE JURIDIQUE

28-11-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

28-11-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE (*Rubber Trade Association of Europe*) ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Association*) ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA (*Grain and Feed Trade Association*) ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions « Sugar Association of London ».

28-11-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

28-11-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

28-12 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

28-13 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (*parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail*) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

28-14 RISQUE DE MARCHE MATIERES PREMIERES

Le Groupe SIPH est exposé aux variations des cours des matières premières caoutchouc. Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, avec pour objectif de se couvrir contre un risque de baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant des plantations de ses filiales, SIPH a mis en place sur l'exercice 2009 des produits dérivés fermes ou optionnels (*vente à terme, swaps et options tunnel*).

28-15 AUTRES RISQUES

28-15-1 Risque sur actions

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

28-15-2 Risque de taux

SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence. La crise des subprimes n'a pas eu d'impacts financiers sur SIPH.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

NOTE 29 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

29-1 ENGAGEMENTS DONNES

Parmi les éléments d'actifs concourant à la valorisation des titres de REN acquis en 2006 par SIPH, figuraient des subventions à l'exportation (« *Export Expansion Grants* » ou « *EEG* ») pouvant, le cas échéant, bénéficier aux filiales de REN au titre de leur activité export durant les exercices 2007 et 2008. Le caractère aléatoire et futur de ces éléments d'actifs rend toutefois leur valorisation particulièrement délicate dans le cadre de l'apport dont la parité doit demeurer fixe. Il est toutefois incontestable que les EEG sont des éléments pouvant s'analyser comme des créances potentielles des filiales de REN dont le règlement concourrait à l'amélioration de leur trésorerie et de leur actif net.

Compte-tenu de ce qui précède, un accord de « complément de contrepartie » a été signé entre CFM et SIPH, en vertu duquel CFM serait susceptible de bénéficier d'un versement en numéraire conditionné à la délivrance du certificat délivré par le gouvernement nigérian au profit des filiales de REN, afférents à ces subventions.

Nantissement au profit de la Société Générale des 7 979 310 actions détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt de 8 millions d'euros consenti par cette banque à SIPH. En cas de transfert de propriété, SIPH confèrera à la Société Générale un nantissement sur ces actions à la garantie du remboursement de toutes les sommes en principal, intérêts susceptibles d'être dues par SIPH à la Banque au titre de ce prêt.

Engagement au profit de la Société Générale lors de l'ouverture de crédit de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans pour l'acquisition des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION de subordonner le paiement des dividendes au remboursement des échéances de l'ouverture de crédit et à ne pas céder, sans accord préalable de la Banque, les participations que SIPH détient dans ses filiales SAPH, GREL, et REN, sans conserver au minimum 51 % de leur capital.

Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement expire le 7 mai 2018.

29-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
 - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs ; ces déficits ressortaient au 1^{er} janvier 2006 à environ 1,6 million d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée ;
 - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.

Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2009.

- Garantie de passif consentie à SIPH par la société SALALA RUBBER INVESTMENTS LIMITED, vendeur des actions de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION INC (Cf. Note 4), limitée à 20 % du prix d'acquisition des actions effectivement payé par SIPH.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2009. Cette garantie expire le 24 avril 2010.

- Engagements réciproques sur tous les contrats à terme caoutchouc Futur Spread et SWAP. Ces contrats de caoutchouc à long terme sont au bénéfice de : SMPT - WEBER AND SCHAER et PAULSTRA.

Cette garantie n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2009. Cette garantie expire en avril 2010.

- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place d'un emprunt de 8 millions d'euros (*taux variable*). Le taux effectif de cet emprunt est de 5.65 %.

NOTE 30 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société REN, détenue à 100 % par SIPH, porte les participations du Groupe au Nigéria, en étant actionnaire majoritaire des 4 sociétés de plantations d'hévéas :

- 80 % des sociétés Waterside Rubber Estates Limited (WAREL) Osse River Rubber Estates Limited (ORREL) et Utagba Uno Rubber Estates Limited (UUREL) ;
- 60 % de la société Araromi Rubber Estates Limited des sociétés (AREL).

En février 2010, la fusion des 5 entités juridiques a pu être finalisée, la société REN ayant absorbé ses filiales.

Le pourcentage de détention de SIPH sera de 70,32 %, similaire au taux de détention indirect détenu précédemment.

Cette fusion simplifiera la gestion de ces plantations et permettra une meilleure optimisation des services communs.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 pour les SA à Conseil d'administration du code de commerce, votre Président vous rend compte aux termes du présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général (*première partie*) ;
2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (*deuxième partie*) ; et
3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*troisième partie*).

SIPH se réfère aux « Principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003 et de leurs recommandations de janvier 2007 et d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées », à l'exception de la composition de son Conseil d'administration et de son mode de fonctionnement qui a été défini par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par son actionnariat de référence SIFCA & MICHELIN qui contribuent à plus de 75 % du capital de la SIPH.

Le respect de ce pacte nécessite que la Direction de la SIPH soit assurée par les représentants des actionnaires majoritaires qui ont un rôle opérationnel au sein du Conseil et la désignation d'un comité d'audit serait de nature à le déséquilibrer (point 14 du code AFEP/MEDEF).

En outre, conformément à l'ordonnance n° 2008-1278 du 08/12/2008, les nouvelles dispositions légales concernant les comités d'audit, entreront en vigueur en fonction des dates d'échéance des mandats d'administrateurs. De ce fait, notre Conseil d'administration prendra les décisions qui s'imposent lors du renouvellement des prochains mandats qui auront lieu à l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice 2010.

Pour ces mêmes raisons, et compte tenu de la taille de la société SIPH (19 personnes) le conseil n'applique pas les recommandations de l'AFEP/MEDEF (points 15 et 16) concernant la mise en place de comités des nominations et des rémunérations (Cf. point 5 de notre rapport « comités spécialisés »).

Le pacte d'actionnaire précisant les modalités de fonctionnement du Conseil, la société n'a pas jugée utile, jusqu'à présent, de créer un règlement intérieur comme indiqué dans le point 4 et 11 du code AFEP/MEDEF.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement son mode de fonctionnement, mais ne formalise pas cette évaluation (cf. point 9 du code AFEP/MEDEF). Un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement sera mis en place à partir de l'exercice 2010.

Le mandat de nos administrateurs est fixé statutairement conformément aux dispositions légales art. L225-18 du Code de Commerce.

Les administrateurs de la SIPH n'ont pas l'obligation de détenir des actions en propre conformément aux dispositions légales : loi 2008-776 du 04-08-2008 et compte tenu du fait que notre Conseil d'administration est composé de représentants des 2 actionnaires de référence suivant les obligations de notre pacte d'actionnaire.

PREMIERE PARTIE : **Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général**

1.) COMPOSITION DU CONSEIL

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2009, 55,59 % du capital et 63,28 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20 % des actions du capital et 22,77 % des droits de vote au 31 décembre 2009.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 75,59 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 24,41 % du capital au 31 décembre 2009, inchangé par rapport au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2009, est composé de 6 administrateurs.

Le Conseil actuel a été composé lors de l'entrée au capital de CFM en octobre 2006 ; la durée des mandats en cours est de 6 ans. Le Conseil actuel est appelé à être renouvelé par l'Assemblée Générale qui examinera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Yves Lambelin : Ingénieur Agronome, il débute sa carrière chez Creusot-Loire dans une activité d'ingénierie agro-alimentaire. Il est amené à faire de nombreux déplacements, notamment en Côte-d'Ivoire. Fin des années 1970, il décide de s'y installer et intègre SIFCA. Il développe de façon très significative le secteur cacao de la société en implémentant l'outil industriel en Côte d'Ivoire et en Europe, et en assure la direction. En 1999, SIFCA fait l'acquisition de SIPH à hauteur de 98 % et il en devient le Président Directeur Général.

Olivier de Saint Seine : Dès 1980, il côtoie le domaine du caoutchouc au sein de SAFIC-ALCAN, dont il est membre du Comité de direction du Groupe et Directeur des contrôles et risques, et dont il devait définir la politique de risque prise par les traders. En 1991, il quitte le Groupe ALCAN pour intégrer SIPH dont il a assuré les fonctions de directeur financier. Il devient Directeur Général Adjoint de SIPH en 1999.

Jean-Louis Billon : Après sa maîtrise en Droit des affaires obtenue à l'Université de Montpellier, il obtient une maîtrise en gestion aux Etats-Unis où il commence sa carrière professionnelle comme cadre commercial chez Grace Cocoa. De retour en Côte d'Ivoire en 1995, il débute chez SIFCA dont il est secrétaire général, avant de gravir tous les échelons. Il est aujourd'hui Président du groupe SIFCA et président du Conseil de SAPH. Fortement impliqué dans la vie économique, politique et sociale de Côte-d'Ivoire, il est également président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Ivoire, maire de la commune de Dabakala, Membre du Conseil Economique et Social, membre de plusieurs organisations professionnelles dont la Fédération des industries et services de Côte d'Ivoire et le Conseil national du Patronat ivoirien.

Suite à la démission de M. Nazaire Gounongbe le 21 décembre 2009, le Conseil a décidé de coopter M. Joël CADIER pour le remplacer :

Joël Cadier : Dès l'obtention de sa Maîtrise de Gestion en 1979, il occupe des fonctions de directeur financier dans l'agro-industrie en Afrique (Sénégal, Cameroun puis Burundi) avant de rentrer en France pour finir son Diplôme d'Expertise Comptable en 1991. Il s'est ensuite orienté en 1994 vers la gestion d'investissements et la banque d'affaires au sein de la Banque Lazard en Asie (Vietnam et Birmanie). Après l'obtention d'un « Master of Sciences in Leadership & Strategy » de la London Business School en 1998, il occupe des fonctions de direction générale dans les télécoms en république Démocratique du Congo jusqu'en 2002 avant de piloter la construction et le développement du groupe régional ouest-africain Atlantique Telecom, opérateur des réseaux GSM « MOOV » dans 7 pays, puis d'en négocier la cession au groupe Emirati « Etisalat » en 2007. Il a ensuite dirigé la holding du Groupe Atlantique (Banques, Assurances, Transport Aérien, Telecom, Agro-industrie) jusqu'à son arrivée chez Sifca fin 2009 au poste de Directeur Général Adjoint en charges des services généraux et des finances.

Cette nomination sera soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale qui aura lieu le 04 juin 2010.

Jean-François Bouffard : Diplômé de l'ESCAE de Nantes ; Il rejoint le Groupe Michelin en 1989, successivement au service Finance Internationale du Groupe, au Contrôle de Gestion du Groupe, comme Directeur Administratif et Financier des sociétés Michelin en Thaïlande (durant 6 ans ½) puis au Brésil (durant 5 ans ½) et actuellement Directeur Financier de la Zone Afrique et Moyen-Orient depuis janvier 2007.

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

Le Conseil d'administration proposera à l'AGO du 04 juin 2010 la nomination d'un censeur :

Bernard Diguët : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Yves LAMBELIN né le : 30/09/1942 Nationalité : Française	07.09.1999	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Président Directeur Général jusqu'au 31/08/2009 & Administrateur Président du Conseil d'Administration à compter du 31/08/2009 & Administrateur	Président du CA Directeur Général Administrateur Représentant Permanent	* SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) * PALMCI (Côte d'Ivoire) * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SANIA Cie (Côte d'Ivoire) * GREL (Ghana) ② * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * SIFCA-COOP (Côte d'Ivoire) * SAPH (Côte d'Ivoire) ② * REN (Nigéria) ② * SANIA Cie (Côte d'Ivoire) * IMMORIV aux Conseils SIFCA * SIFCOM aux Conseils COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * SIFCA SA aux Conseils de : ** SHB (Bénin) ** FILIVOIRE (Côte d'Ivoire)	* SODIMA (PDG) * SODIMA (Administrateur Général) * COSMIVOIRE (DG)
Olivier de SAINT SEINE né le : 09/01/1946 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	53 rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE (France)	Directeur Général Adjoint & Administrateur	Représentant Permanent Président du CA jusqu'au 24/04/2009 & Administrateur Administrateur	* SIPH au CA de SAPH (Côte d'Ivoire) * CRC (Libéria) * REN (Nigéria) ② * AREL (Nigéria) ② * ORREL (Nigéria) ② * UUREL (Nigéria) ② * WAREL (Nigéria) ②	
Jean-Louis BILLON né le : 08/12/1964 Nationalité : Française	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Administrateur	Président du CA Représentant permanent Administrateur	* SAPH (Côte d'Ivoire) ② * GREL (Ghana) ② * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * REN (Nigéria) ② * UUREL (Nigéria) ② * WAREL (Nigéria) ② * SIFCOM aux Conseils de : ** SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) ** SHB (Bénin) * COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * AREL (Nigéria) ② * ORREL (Nigéria) ②	* UNIPAR (Administrateur général) * SIFCA-COOP (Administrateur) * SCI SIFCOM (Gérant) <u>Représentant Permanent</u> de : * SIFCA aux CA de FILIVOIRE * UNIPAR aux CA de COMAFRIQUE * SIFCOM aux CA de SIFCOM-ASSUR & SIFCA * SIFCA aux CA de COSMIVOIRE

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvellements	Fin de mandat ①			Fonction	Société	
Nazaire GOUNONGBE né le : 08/07/1960 Nationalité : Ivoirienne	19.06.2001	- 28 juin 2002 - 29 juin 2005	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Administrateur (fin de mandat SIPH à compter du 21 décembre 2009)	Représentant permanent	* SIFCA SA aux Conseils de : ** SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) ** SIFCOM ASSUR (Côte d'Ivoire) ** SAPH (Côte d'Ivoire) ② * PALMCI aux Conseils de SHB (BENIN)	* SIFCOM ASSUR (PCA) * SIFCA-CI (PCA/DG) * UNIRIZ (PCA) * FILIVOIRE (DG) * SIFCA-COOP (administrateur)
						Secrétaire général	* SIFCA SA (Côte d'Ivoire)	* CIC (administrateur unique)
						Administrateur	* FILIVOIRE (Côte d'Ivoire) * PALMCI (Côte d'Ivoire) * AREL (Nigéria) ② * ORREL (Nigéria) ② * UUREL (Nigéria) ② * WAREL (Nigéria) ②	* SIT (PDG) * COMETE Sarl (Gérant) * RP SIFCOM aux Conseils de COSMIVOIRE * PHCI (administrateur)
JOEL CADIER Né le 13/11/1956 Nationalité : Française	21.12.2009		AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	01 BP 10048 Abidjan 01 Côte d'Ivoire	Administrateur à compter du 21 décembre 2009	Président du CA	* SHB-BOHICON (Bénin)	* CFI Atlantique (DG/Adm) * Atlantic Insurance Group (Adm)
						Directeur Général Adjoint	* SIFCA SA (Côte d'Ivoire)	* Atlantique Technologies (PCA) * Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (Adm)
						Administrateur	* Atlantic Financial Group (Côte d'Ivoire) * Air Ivoire (Côte d'Ivoire)	* ATMC (PCA) * MACI (Adm) * STAMVIE (Adm) * Alink Telecom (PCA)
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Nationalité : Néerlandaise RP : Thierry SERRES né le 25/08/1975 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Siège social : Amsterdam Adresse commerciale : Huub van Doorneweg 2 NL - 5151 DT Drunen	Administrateur	T. SERRES Représentant Permanent	* Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) ②	
TRANSITYRE B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Jean-François BOUFFARD Né le 26/10/1963 Nationalité : Française	20.10.2006	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Etablissement CFE 23 Place des Carnes Déchaux, Bât. A7 – 63000 CLERMONT FERRAND	Administrateur	M. J.-F. BOUFFARD		
						Représentant Permanent	* Compagnie Financière Michelin au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) ②	
						Gérant	* Transityre BV (Pays-Bas)	
						Administrateur	* Michelin Algérie SPA (Algérie)	

① Durée des mandats Administrateurs 6 ans

② Sociétés filiales de SIPH

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du Groupe, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2009 a été le suivant :

- **10 avril 2009** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que du rapport de gestion et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2008 ; convocation de l'AGM ; revue des prévisions pour 2009 ; stratégie et développement dans le caoutchouc, modification de l'assistance technique et financement des investissements de CRC.
- **31 août 2009** : Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2009. Revue des prévisions de résultat et de trésorerie 2009 :
 - *Stratégies et développements de la Société SIPH et de ses filiales*
 - *Rappel des objectifs concernant l'assistance technique Michelin / CPN*
 - *Gouvernance de la société : séparation des pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de Direction générale*

- **14 novembre 2009** : Approbation de l'opération de fusion de REN et de ses filiales par consultation écrite de l'ensemble de ses membres.
- **21 décembre 2009** : Examen et adoption du budget 2010, probable 2009 des comptes sociaux et consolidés. Projet de développement : exposé des projets en cours et de leurs problématiques. Problèmes de qualité du caoutchouc produit et de sa commercialisation. Cooptation d'un administrateur suite à la démission de M. Nazaire GOUNONGBE.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2009 a été de 96 %.

2.3.) L'évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration consacrera annuellement à partir de 2010 un point de son ordre du jour aux modalités de son fonctionnement, aux conditions de préparation et de débat des questions importantes, et à la contribution des administrateurs.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

Compte tenu de sa taille, de la localisation de ses filiales et du processus de contrôle et d'établissement de la juste valeur selon la norme IAS 41, SIPH publie ses comptes annuels dans un délai de 4 mois après la clôture de l'exercice.

5.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (*comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination*), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

L'ensemble de ces problématiques est examiné et décidé par le Conseil.

6.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce. Yves LAMBELIN conserve la Présidence du Conseil d'administration tandis que Bertrand VIGNES prend la fonction de Directeur Général.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

7.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mise en ligne sur le site www.siph.com.

8.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 27-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

DEUXIEME PARTIE : **Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe**

Le Groupe SIPH continue de faire évoluer son dispositif de contrôle interne, et prévoit de poursuivre en 2010 la mise en œuvre de cette démarche.

Le contrôle interne s'applique au Groupe SIPH (*SIPH holding et l'ensemble de ses filiales*).

Le Groupe SIPH a utilisé le cadre de référence de l'AMF et le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites pour l'établissement du présent rapport.

1.) DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est défini comme un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- la conformité des opérations avec les orientations données par les organes sociaux,
- la réalisation et l'optimisation des opérations, et la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans le domaine comptable et financier ;
- la fiabilité des informations financières.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil d'administration s'assure que la société évalue fréquemment ses risques et a mis en place un système de contrôle interne approprié et efficace.

SIPH appuie son contrôle sur la répartition des activités par centre budgétaire (*un centre budgétaire assure des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution*). Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité de la direction générale et le contrôle de la direction financière. Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du Groupe SIPH.

Chaque société du Groupe SIPH dispose d'un service de contrôle de gestion.

La fiabilité de l'information financière est assurée par la direction financière de SIPH.

Un nouveau dispositif d'assistance technique a été mis en place depuis 2007 :

- SIFCA assure le contrôle de gestion et l'audit interne des filiales du groupe SIPH.
- MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de savoir-faire.

Dans l'application du contrat d'Assistance Technique en vigueur avec Michelin, les principaux paramètres techniques et économiques des filiales de production sont définis (*référentiel des unités d'œuvre et de performance, référentiel des sections analytiques utilisées pour le reporting et la consolidation*).

Outre les contrôles internes de chaque entité du Groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec ceux de SIPH.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1.) CONTROLE DES RISQUES

3.1.1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3.1.1-a Le marché du caoutchouc

La traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité : en effet, la durée de vie de l'hévéa est de 40 ans dont 7 ans de période immature, dans un marché cyclique.

- La possibilité de différer l'investissement lié aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique.
- La gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur les 25 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations évite à SIPH le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours.
- Le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

3.1.1-b Fluctuation des cours

Le caoutchouc est une matière première à cours variable. Trois types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

❖ Impact de la fluctuation des cours sur le résultat :

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, les achats aux planteurs indépendants d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc, qui représentent chacune 50 % environ de la production de SIPH, ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;
- le prix d'achat au planteur indépendant est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en USD à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché : ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc produit. Par contre, la marge est systématiquement positive.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet d'amortisseur en cas de baisse des cours, la contribution systématiquement positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes comptables IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à la juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie. L'application de cette norme par SIPH est faite de façon prudente et objective, notamment par l'utilisation d'une moyenne historique. Il faut toutefois noter que, compte tenu de la longueur du cycle de l'hévéa, le modèle d'actualisation de flux utilisé pour cette valorisation pénalise la rentabilité apparente des jeunes cultures. La création patrimoniale dans un cycle long est imparfaitement appréhendée par ce modèle.

❖ Impact sur le cycle de production : risque de fluctuation des cours entre achat et vente :

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matière première) acheté aux producteurs indépendants, qui représente 50 % environ de la production de SIPH, est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement et la facturation, Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente et des achats, sur la base des cours internationaux à cette date.

Le risque lié au décalage entre la date d'achat des matières et la date de fixation de prix de vente est donc réduit, mais fait l'objet de couverture quand il apparaît.

❖ **Risque sur stocks :**

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées. Pour se protéger contre le retournement des cours les productions des prochains mois ont été vendues par contrat pour livraison dès leur disponibilité.

SIPH commercialise la totalité du caoutchouc exporté par ses filiales ; elle agit en tant que distributeur, et non pas en tant que négociant.

3.1.2 RISQUE LIE A LA SECURISATION DES FLUX

Outre les contrôles internes mis en place dans les filiales et au travers de l'expertise fournie par Michelin, des audits systématiques sont opérés par SIPH et par SIFCA, son actionnaire de référence, dans le cadre de son contrat de prestation de service.

La matière première a une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.

La situation dans les pays d'implantation implique une part importante de paiement en espèces.

Les possibilités de détournement sur comptes bancaires existent.

Pour faire face aux risques de détournement de cette matière première, suivre le rendement Matière première/produit fini, et pour sécuriser les flux monétaires, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir faire et de son expérience.

3.1.3 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest facilite la gestion du risque pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue également un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Enfin, la vente du caoutchouc à l'exportation en euros permet de sécuriser en devise le chiffre d'affaires et les comptes clients par rapport à la dévaluation éventuelle des monnaies locales.

3-1-4 RISQUE LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

3-1-4-a Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour stratégie de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. Pour cela, la stratégie de développement et d'acquisition est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH, qui réunit les expériences et compétences de SIFCA (*investisseur agro-industriel en Afrique de l'Ouest*) et de Michelin (*Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc*).

3.1.4-b Risque lié à l'acquisition en avril 2008 de CRC (Libéria)

L'implantation de SIPH au Libéria – 2^e pays producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest - est un enjeu stratégique majeur pour SIPH.

CRC est une plantation qui sera réhabilitée et développée au cours des 10 prochaines années. Une usine est en cours de construction et sera achevée en 2010.

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes. Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires.

3.1.4-c Risque lié à l'acquisition en avril 2007 de SAIBE (Côte d'Ivoire)

Le risque de rentabilité de l'opération et le risque humain ont été bien maîtrisés : Michelin fournissait une assistance technique à cette société avant son acquisition. SAIBE a été absorbée par SAPH, fortement implantée en Côte d'Ivoire.

3.1.4-d Risque lié à l'acquisition de REN (Nigeria)

Le montage juridique complexe du groupe REN génère des frais de structure et de fiscalisation des flux inter sociétés.

La simplification de l'organisation juridique a été finalisée en février 2010.

3.1.5 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin. En effet, le dispositif d'assistance technique entre les deux Groupes contraindrait SIPH, en cas d'interruption de ces prestations, à procéder à d'importantes réorganisations pour se procurer les ressources actuellement fournies par Michelin. Ce cas de figure est toutefois limité par la convergence d'intérêts entre les deux Groupes.

Les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH ne présentent pas le même risque de dépendance que celui évoqué ci-dessus : en effet, les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, et le Groupe conserve son lien au marché et aux autres pneumatiquiers. En outre, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

3.1.6 RISQUES DE CREDIBILITE ET RESPONSABILITE

3-1-6-a Risque lié à la qualité de l'information et des suivis

La qualité des budgets et du suivi budgétaire, les reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-1-6-b Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue tout naturellement mais très efficacement au développement durable :

Développement économique :

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

Développement social :

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charges par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (*dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme*), la scolarisation des enfants (*création et entretiens d'écoles*), ou même certaines infrastructures (*eau potable, électrification des villages, etc.*).

Ecologie et respect de l'environnement :

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour diminuer cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

Engagement des actionnaires de référence de SIPH :

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction.

Ces axes de progrès sont :

- Assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité, conditions de vie des employés du groupe,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité.
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3.1.7 RISQUE CLIENTS

La concentration des pneumatiquiers limite le nombre des clients à une quinzaine dans les comptes du Groupe. Michelin est le premier client du Groupe.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document » qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. De ce fait, le risque client est limité. Cependant, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent de prendre livraison du caoutchouc vendu en invoquant le moindre défaut de qualité ou de retard est accru.

3.1.8 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.
Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (*dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros*).

3.1.9 RISQUE DE LIQUIDITE, DE CREDIT ET ENDETTEMENT

La situation des passifs exigibles et des actifs réalisables est soumise au minimum 2 fois par an au Conseil d'administration de SIPH.

Les modalités de paiement des clients habituellement pratiquées (*remise des documents contre paiement*) limitent le crédit accordé aux clients.

Le faible endettement de SIPH permet au Groupe de faire face à un éventuel retournement du marché.

3.1.10 RISQUE JURIDIQUE

3.1.10.a) Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2006 et 2007.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions par notamment le recours à des experts en particulier dans les domaines du droit fiscal, du droit du travail, etc.

3.1.10.b) Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés.

3.1.11 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

3.1.12 AUTRES RISQUES

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

3.2.) CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

3.2.1 ORGANES DE GOUVERNANCE

Les principes comptables appliqués par le Groupe SIPH ont été étudiés et adoptés par le Conseil d'administration, en particulier, les modalités d'application d'IAS 41 ont été examinées par le Conseil d'administration, qui valide par ailleurs à chaque arrêté les paramètres nécessaires à son application.

Le Conseil d'administration étudie à chaque réunion les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, ainsi que l'analyse des écarts entre le budget, les réalisations et les prévisions.

Enfin, les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

3.2.2. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les comptes sont établis sous la responsabilité des Directeurs Généraux de chaque entité du groupe SIPH, par la direction financière de chaque société et en liaison avec la direction financière du Groupe.

Chaque société du groupe possède sa propre organisation de gestion, comptable et financière organisée sous la responsabilité directe d'un directeur financier.

Chaque filiale doit appliquer les procédures existantes et communes, pour tout le Groupe de l'actionnaire de référence SIFCA.

Un suivi adapté aux spécificités du caoutchouc est mis en place pour assurer le bilan matière (*suivi des flux, des stocks et du rendement de la matière première*) et le bilan des hectares. Les unités d'œuvre et leurs méthodes de suivi, ainsi que les indicateurs de performance appliqués dans le groupe SIPH ont fait l'objet d'une description précise.

L'harmonisation des plans comptables analytiques des filiales de SIPH s'est poursuivie en 2009, incluant la mise en œuvre des sections analytiques utilisées pour les comptes consolidés, le reporting et les business plans à long terme.

Les contenus et supports de l'information sont définis par la Direction Financière de SIPH. Les directions financières des Filiales sont réunies au minimum une fois par an, pour veiller à l'application et l'évolution des outils de recueil de l'information, et pour assurer que les nouveaux besoins identifiés sont traités.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une re-prévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels.

Des supports de recueils spécifiques d'informations nécessaires à la consolidation de SIPH en normes IFRS ont été intégrés aux liasses de consolidation, gérés par un logiciel BO Finance depuis décembre 2008.

Les comptes semestriels et annuels sont établis et font respectivement l'objet d'un examen limité ou d'un audit par les Commissaires aux Comptes. La consolidation des comptes semestriels et annuels, précédemment confiée à un expert comptable, est depuis décembre 2008 établie en interne.

La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

La Direction financière s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction du Groupe.

TROISIEME PARTIE :

Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

- Pour la société SIPH, un montant limité à 60.979,61 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 7 juin 1996, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- SIPH prend en charge une couverture sociale adaptée au statut de non résident français (*santé, prévoyance et retraite*) pour le Président du Conseil d'administration de SIPH (59 K€) et pour celui de SAPH, également administrateur de SIPH (34 K€);
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs au titre de leur mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire.

CONCLUSION

Le Groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales doivent constamment être améliorées afin de garantir la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Internationale
de Plantations
d'Hévéas - SIPH

Comptes Annuels
Exercice clos le

31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation sur la base de leur valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT

Vincent GAIDE

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires
SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.12 « Actifs biologiques (plantations d'hévéas) » et la note 8 « Actifs biologiques » relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en fonction de la norme IAS 41. Ces notes exposent notamment qu'en l'absence d'un marché liquide, cette évaluation repose sur les cours du caoutchouc et sur des taux d'actualisation, que ces éléments influent de façon sensible et significative sur la juste valeur des actifs biologiques et, que leurs évolutions futures sont susceptibles de créer une volatilité importante de la valeur des plantations d'hévéas.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.12 à 3.13 décrivent le traitement comptable retenu par votre société relatif aux actifs biologiques et à la production agricole en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10 et 6.1 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés » et « Ecart d'acquisition », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et nous avons vérifié que la note 6.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

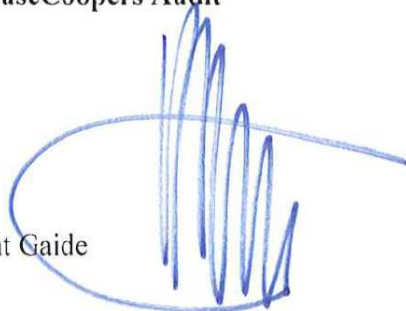
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 12 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide 

Mazars

Gaël Lamant 

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▪ **Convention entre votre société et Cavala Rubber Corporation (CRC)**

- Un avenant applicable à compter du 1^{er} mai 2009 a été signé et modifie la convention de trésorerie entre SIPH et CRC, conclue pour une durée de 3 ans et applicable à compter du 25 avril 2008.
SIPH et CRC acceptent de se consentir mutuellement des avances en compte courant. A ce titre, une avance d'actionnaire de 4 896 K\$ (soit 3 398 K€) a été consentie par SIPH à CRC en 2009.

Conseil d'administration du 10 avril 2009 et du 31 août 2009

- Un avenant applicable à compter du 1^{er} mai 2009 a été signé et modifie la convention de management services entre CRC et SIPH, conclue pour une période de 10 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2008.
Cette convention confère à SIPH le soin d'assurer le Know-how, le contrôle de gestion, le développement interne et externe de CRC ainsi que tout autre service qui s'avère nécessaire sans restriction ou limitation.
La rémunération annuelle de ce contrat a été redimensionnée de 750 K\$ (brut) à 650 K\$ (brut).
La rémunération de ce contrat s'est élevée à 683 K\$ sur l'exercice 2009.

Conseil d'administration du 10 avril 2009

Membre du Conseil d'administration concerné : Olivier de Saint Seine

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Dispositif d'assistance technique entre votre société et chacune des entités suivantes :**
 - ORREL, ARREL, WAREL, UUREL
Convention d'assistance technique, conclue avec chacune de ces sociétés pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1^{er} janvier 2008. Le rôle de SIPH est d'assurer le Know-how et l'assistance technique dont ont besoin ces sociétés.
Le montant global facturé par votre société s'élève à 1 112 K€ pour l'exercice 2009.
 - GREL
Contrat de management et d'assistance technique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007, pour une durée de 5 ans modifié par avenant en 2008.
Le montant facturé par votre société s'élève à 949 K€ pour l'exercice 2009.
- **Convention d'assistance technique entre Michelin et votre société**
Cette convention concerne les prestations pour lesquelles MICHELIN intervient comme opérateur au moyen d'experts, et assure un transfert de Know-how sur le périmètre du groupe SIPH et de ses filiales.
La rémunération de Michelin au titre de l'assistance technique de l'exercice 2009 s'élève à 2 583 K€.

▪ **Dispositif d'assistance technique depuis le 1^{er} Janvier 2007 entre votre société et les entités suivantes**

- SIFCA : contrat d'assistance conclu pour une durée de 5 ans et applicable à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIFCA est d'assurer le contrôle de gestion et l'audit des filiales du groupe SIPH, ainsi que son développement externe.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 1 525 K€ en 2009.

- SAPH : contrat d'assistance conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2007. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de la gestion des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue.

La rémunération de ce contrat d'assistance technique s'est élevée à 693 K€ en 2009.

▪ **Avec GREL**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc conclu avec GREL, les achats enregistrés par votre société s'élèvent à 17 742 K€ pour l'exercice 2009.

▪ **Avec SAPH**

Dans le cadre du contrat de fourniture de caoutchouc avec SAPH, le montant des achats enregistrés par votre société s'élève à 108 355 K€ pour l'exercice 2009. Un avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2008 a modifié l'article 6 « Prix » (allongement des délais de paiement) et l'annexe 1 dudit contrat.

▪ **Avec Monsieur Jean-Louis Billon, Administrateur de SIPH et Président du Conseil d'Administration de SAPH**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2009 une charge de 34 K€ au titre de la prise en charge de la couverture sociale de Monsieur Jean-Louis Billon.

▪ **Avec M. Yves Lambelin, Président du Conseil d'Administration**

Votre société a enregistré sur l'exercice 2009 une charge de 59 K€ au titre de la couverture sociale de M. Yves Lambelin.

▪ **Avec le Directeur Général Adjoint**

Par avenant à son contrat de travail antérieur à sa nomination comme Administrateur, la rémunération de votre Directeur Général Adjoint a été complétée d'une rémunération variable. L'ensemble de la rémunération brute (fixe et variable) s'élève à 327 K€ en 2009.

▪ **Protocole d'accord entre SIPH, SIFCA, Compagnie Financière Michelin, AIG, PARME INVEST et IMMORIV**

Le protocole d'accord sur l'apport des sociétés Nigérianes par le groupe Michelin, rémunéré par l'augmentation de capital de 19,2 M€ a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 2006.

L'annexe « Accord sur le complément de contrepartie » relatif à l'encaissement des subventions à l'exportation sera susceptible d'avoir des effets sur les comptes de votre société, dont l'impact chiffré ne peut être évalué à ce jour.

Ce complément de contrepartie concerne les subventions des exercices 2006 et 2007.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSE
COOPERS AUDIT

Vincent GAIDE

MAZARS

Gaël LAMANT

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires
SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH)
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SIPH) et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 12 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

Mazars

Gaël Lamant

INFORMATIONS COMMUNIQUEES AU PUBLIC DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2009

❖ RESULTATS

- Bons résultats 2009 malgré le bas de cycle du 1^{er} semestre. Retournement du marché à la hausse confirmé
- Résultats 1^{er} semestre 2009
- Très bon Résultat 2008 : Résultat opérationnel courant : + 31,7 %* (*avant application de l'IAS 41)

❖ RAPPORTS FINANCIERS

- Rapport Financier Annuel – Exercice 2008

❖ CHIFFRES D'AFFAIRES

- Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 169,6 M€
- Chiffre d'affaires caoutchouc 3^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 42,9 M€
- Chiffre d'affaires caoutchouc 2^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 34,5 M€
- Chiffre d'affaires caoutchouc 1^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 37,6 M€
- Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2008 / Chiffre d'affaires caoutchouc + 33,6 % à 220,1 M€

❖ DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL ET DECLARATION D'INTENTION

- Déclaration d'intention – Décision et Information n° 209C0072 - FR000036857-FS0013 SIPH (Euronext Paris) Complément à D&I 209C0040 du 8 janvier 2009
- Déclaration de franchissement de seuils – Décision et Information n° 209C0040 - FR0000036857-FS0013 du 08 janvier 2009

❖ CONVOCATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

- AGM du 05 juin 2009

❖ DOCUMENTS DE REFERENCE

- Document de référence 2008

❖ DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2010
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2010
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2010
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2009
- Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2008

❖ COMMUNIQUE DE PRESSE

- Evolution de la gouvernance du Groupe SIPH

RESULTATS

□ Bons résultats 2009 malgré le bas de cycle du 1er semestre – Retournement du marché à la hausse confirmé

Publication le 19 avril 2010

En M€	2008*	2009	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	220,1	169,6	-22,90%
Chiffre d'affaires total	269,2	188,0	-30,10%
Coûts des marchandises vendues	-171,6	-129,4	-24,30%
Marge sur coûts directs	97,6	58,6	-40,00%
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	67,8	29,7	-56,20%
Application IAS 41	-10,4	45,8	-
Résultat opérationnel courant	57,4	75,5	31,50%
Résultat opérationnel	57,0	75,7	32,80%
Résultat financier	0,0	0,2	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	-16,4	-18,5	12,80%
Résultat net	40,6	57,4	41,40%
Résultat net part du groupe	27,1	38,9	43,50%

* Intégration de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, à partir du 2e semestre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008.

Le marché du caoutchouc en 2009

Après l'effondrement du marché fin 2008, les cours du caoutchouc se sont stabilisés au 1^{er} semestre 2009 à des niveaux inférieurs de 42 % à ceux du 1^{er} semestre 2008, avec un cours moyen de 1,07 €/kg (1,43 US\$/kg).

Le retournement du cycle à la hausse, amorcé en milieu d'année, s'est confirmé. Sur l'ensemble de l'année 2009, la moyenne du cours du caoutchouc s'établit à 1,28 €/kg (1,80 US\$/kg), soit 25 % en dessous de la moyenne annuelle de 2008 de 1,71 €/kg (2,54 US\$/kg). Le cours de clôture ressort à 2,02 €/kg contre 0,97 €/kg fin 2008.

Résultats 2009

Au cours de l'exercice 2009, SIPH a réalisé un chiffre d'affaires caoutchouc de 169,6 M€, reflétant la baisse du prix de vente moyen de 29,8 % que la hausse de + 9,7 % des tonnages vendus n'a pas pu compenser totalement. Le chiffre d'affaires total ressort à 188,0 M€.

Sur cette période, le groupe a produit 132,3 milliers tonnes réparties entre 67,6 milliers de tonnes de productions propres (+ 6 % par rapport à 2008 provenant pour l'essentiel du Libéria) et 64,7 milliers de tonnes achetées auprès de planteurs indépendants.

Compte tenu du retournement rapide du marché, l'application de la norme IAS 41 a un fort impact comptable sur les résultats de l'exercice 2009, le résultat opérationnel courant enregistrant les hausses de juste valeur des stocks et des plantations, sans pour autant avoir d'incidence sur la trésorerie. L'application de l'IAS 41 augmente ainsi le résultat opérationnel courant de 45,8 M€, qui progresse de + 31,5 % à 75,5 M€.

Le résultat net ressort à 57,4 M€ et le résultat net part du groupe à 38,9 M€, en hausse respectivement de + 41,4 % et de + 43,5 %.

Une structure financière solide

L'activité a généré un cash flow d'exploitation de 14,4 M€, couvrant quasiment l'ensemble des investissements de l'année 2009 (15,5 M€). Après paiement des dividendes aux actionnaires de SIPH (7,1 M€) et aux actionnaires minoritaires des filiales du groupe (4,4 M€), la trésorerie nette de dette financière ressort, au 31 décembre, à 5,9 M€ pour 215,6 M€ de capitaux propres.

Dividende

Le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2010 la distribution d'un dividende de 3,0 € par action, contre 1,4 € au titre de l'exercice 2008.

Perspectives 2010

Le cours du caoutchouc a retrouvé ses niveaux les plus hauts historiques, avec une moyenne qui s'établit depuis le début 2010 à 2,27 €/kg (3,13 US\$/kg)

SIPH évolue donc actuellement dans un marché redevenu favorable. Après avoir, en 2009, adapté son programme d'investissement au contexte du marché, SIPH le reprendra activement en 2010 avec notamment la construction en cours d'une usine au Libéria.

□ Résultats 1^{er} semestre 2009

Publication le 31 août 2009

en M€	1er semestre 2008*	1er semestre 2009
Chiffre d'affaires caoutchouc	92,2	72,1
Chiffre d'affaires total	110,6	83,7
Coûts des marchandises vendues	-64,2	-61,4
<i>*dont déstockage de matières 1ères et produits finis (quantités)</i>	-2	-5,2
<i>*dont effet prix sur stock de mat. 1ères et produits finis</i>	4,9	-2,1
Marge sur coûts directs	46,4	22,3
Résultat opérationnel courant	31,6	5,2
Résultat opérationnel	31,7	5,7
Résultat financier	0	0
Charge d'impôt sur résultat	-9,8	-2,8
Résultat net	21,9	2,9
Résultat net part du groupe	14,4	2,2

* hors la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, acquise le 24/04/2008. L'activité de CRC a été intégrée au compte de résultat au 31 décembre 2008.

Contexte de marché :

Malgré une légère reprise du cours moyen du caoutchouc au deuxième trimestre, les cours ont connu un net recul depuis fin 2008. Les cours du 1^{er} semestre, exprimés en euros, ressortent de 42 % inférieurs à ceux constatés un an plus tôt. Le cours moyen au 1^{er} semestre 2009 s'établit ainsi à 1,07 €/kg (1,43 US\$/kg) contre 1,83€/kg (2,80 US\$/kg) un an auparavant.

Résultats du 1^{er} semestre 2009

Au 1^{er} semestre 2009, grâce à un niveau de production solide et à une activité commerciale dynamique, le groupe a vendu 60 097 tonnes de caoutchouc, soit une hausse de + 11,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2008, qui ne compense toutefois pas complètement la baisse du prix de vente moyen (- 30,1 %).

Sur cette période, SIPH a réalisé un chiffre d'affaires caoutchouc de 72,1 M€. Le chiffre d'affaires total s'élève à 83,7 M€.

La production semestrielle de matière première atteint 53,2 milliers de tonnes, contre 50 milliers un an auparavant. Ce volume se répartit équitablement entre la production propre, dont l'augmentation de + 7 % est principalement liée à la consolidation de CRC au Libéria, et celle en provenance des producteurs indépendants, en hausse de + 5 %.

Le groupe a également enregistré un chiffre d'affaires complémentaire de 4,7 M€ lié à la commercialisation d'autres matières premières (huile de palme, sucre, tourteaux).

Dans ce contexte de marché et après valorisation des stocks au cours de clôture, la marge sur coûts directs s'établit à 22,3 M€ contre 46,4 M€ au 1^{er} semestre 2008 et le résultat opérationnel à 5,7 M€ contre 31,7 M€ l'année précédente. Ce dernier intègre une contribution négative de CRC de l'ordre d'un million d'euros. Cette plantation, récemment acquise, est, en effet, une opération patrimoniale à long terme qui assure à SIPH une implantation stratégique au Libéria, mais dont l'équilibre est actuellement pénalisé par les conditions de marché difficiles.

Enfin, le résultat net part du groupe est de 2,2 M€ contre 14,4 M€ au 30 juin 2008.

Une structure financière solide

Au 30 juin, les capitaux propres s'élèvent à 172,0 M€ contre 176,9 M€ à fin décembre 2008. Compte tenu de la limitation de ses investissements (6,5 M€ contre 22,4 M€ au 31 décembre 2008) et à une très bonne maîtrise du BFR, le Groupe conserve une trésorerie nette de dette positive de 10,1 M€, après le paiement des dividendes, témoignant de sa solidité financière.

Perspectives

Le marché connaît depuis fin juin une légère reprise, avec un cours moyen du SICOM 20 de 1,26 €/kg (1,80 US\$/kg) en août, dans un climat économique qui reste cependant incertain.

Fort des partenariats de long terme avec ses principaux clients et de sa capacité commerciale à adresser de nouveaux marchés, SIPH confirme qu'il maintiendra son niveau de production en 2009.

Le Groupe SIPH continue en parallèle de porter une attention soutenue à ses dépenses et à ses investissements pour préserver sa trésorerie dans un contexte de prix peu favorable.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2009 a été mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ce jour. Il peut être consulté sur le site Internet de SIPH.

Très bon Résultat 2008 : Résultat opérationnel courant : + 31,7 %* (* avant application de l'IAS 41)

Publication le 27 avril 2009

En M€	2007	2008*	Variation
Chiffre d'affaires caoutchouc	164,7	220,1	33,60%
Chiffre d'affaires total	186,3	269,2	44,50%
Coûts des marchandises vendues	-105,2	-179,3	70,50%
Marge sur coûts directs	81,1	89,9	10,70%
Résultat opérationnel courant avant IAS 41	51,5	67,8	31,70%
Application IAS 41	10,3	-10,4	
Résultat opérationnel courant	61,9	57,4	-7,30%
Résultat opérationnel	61,8	60,0	-7,70%
Résultat financier	-0,1	0,0	Ns
Charge d'impôt sur le résultat	-16,3	-16,4	Ns
Résultat net	45,4	40,6	-10,50%
Résultat net part du groupe	30,3	27,1	-10,60%

* Intégration de la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, à partir du 2^{ème} semestre avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008

Le marché du caoutchouc en 2008

Le cours du caoutchouc s'est maintenu à un niveau très élevé au cours des 3 premiers trimestres avec une moyenne de 2,86 US\$/kg, soit 1,87 €/kg, dépassant ponctuellement le record historique de 3 US\$/kg. Le marché s'est brutalement retourné au 4^{ème} trimestre, avec un cours moyen de 1,56 US\$/kg, soit 1,19 €/kg.

La moyenne du cours du caoutchouc sur l'ensemble de l'année 2008 s'élève à 2,54 US\$/kg, soit 1,71 €/kg.

Résultats 2008

Au cours de l'exercice 2008, SIPH a réalisé un chiffre d'affaires caoutchouc de 220,1 M€, en hausse de + 33,6 % et un chiffre d'affaires total de 269,2 M€. Le groupe a connu une forte progression des tonnages vendus (+ 15 %) et une hausse du prix de vente moyen de + 16,2 %.

Le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires de 25,4 M€ lié à la commercialisation de matières premières (huile de palme, tourteaux de coton, sucre) dont la contribution à la marge sur coût direct reste cependant marginale.

La production de caoutchouc s'élève à 128 milliers de tonnes, soit une augmentation de 20 milliers de tonnes (+ 18,3 %) répartie entre :

- 15 milliers de tonnes d'achats de caoutchouc auprès des planteurs indépendants,
- 5 milliers de tonnes de productions propres, dont 1,4 milliers de tonnes en provenance de CRC (Liberia), vendues en l'état en l'absence d'usine sur cette plantation acquise fin avril 2008.

Les achats auprès des planteurs indépendants représentent 51 % de la production totale contre 46,7 % en 2007.

Conformément à l'application de la norme comptable IAS 41, le résultat opérationnel courant enregistre les diminutions de juste valeur des stocks et des plantations liées au retournement des prix sur le marché au 4^{ème} trimestre.

Le résultat opérationnel courant, hors application de l'IAS 41, augmente de + 31,7 % à 67,8 M€. L'application de l'IAS 41 impacte ce résultat de 10,4 M€, sans effet de trésorerie. Malgré la baisse brutale du cours du caoutchouc en fin d'année, aucune dépréciation de goodwill n'est été constatée, l'examen des valeurs d'utilité des participations ayant validé les valeurs enregistrées dans les comptes.

Enfin, le résultat net ressort à 40,6 M€ et le résultat net part du groupe à 27,1 M€.

Renforcement de la structure financière

SIPH a renforcé de manière significative sa structure financière. L'activité a généré un cash flow d'exploitation de 59,7 M€ contre 42,2 M€ un an auparavant. Celui-ci a couvert largement les investissements (22,4 M€), les dividendes versés aux actionnaires de SIPH (12,1 M€) et aux actionnaires minoritaires du groupe (9,6 M€) et a permis le financement de CRC (Libéria). La trésorerie nette de dette ressort ainsi, au 31 décembre, en hausse de +79,8 % à 19,7 M€ pour 176,9 M€ de capitaux propres.

Dividende

Le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2009 la distribution d'un dividende de 1,4 € par action, contre 2,4 € au titre de l'exercice 2007.

Perspectives 2009

Depuis le début de l'année 2009 le cours du caoutchouc ressort à une moyenne de 1,35 US\$/kg, soit 1,03 €/kg, avec une légère reprise en avril (1,5 US\$/kg soit 1,13 €/kg). Dans un contexte de crise économique, SIPH se place dans une optique conservatrice. Le groupe prévoit, en 2009, de maintenir son niveau de production, grâce notamment à sa capacité à adresser différents marchés selon les opportunités. En 2009, le groupe concentrera ses investissements à forte création de valeur à moyen et à long terme, incluant notamment la réhabilitation de la plantation et des infrastructures de CRC, ainsi que la construction d'une usine.

Enfin, SIPH dispose d'une forte solidité financière qui lui permet de faire face au bas de cycle actuel et à terme de bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

RAPPORTS FINANCIERS

□ Rapport Financier Annuel – Exercice 2008 Communiqué publié le 04 mai 2009

La société SIPH vous informe que le rapport financier annuel de l'exercice 2008 est disponible sur le site SIPH au lien suivant : WWW.SIPH.COM (Cf. Informations / Réglementées).

CHIFFRES D'AFFAIRES

□ Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc de 169,6 M€ confirmation de la reprise du cours du caoutchouc (Publication le 15 février 2010)

En M€		2008	2009*	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	49,8	44,5	-10,7%
	dont caoutchouc	46,1	37,6	-18,5%
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	60,7	39,2	-35,5%
	dont caoutchouc	46,1	34,5	-25,2%
3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	92,0	46,8	-49,2%
	dont caoutchouc	72,6	42,9	-41,0%
4 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	66,6	57,6	-13,5%
	dont caoutchouc	55,2	54,7	-0,9%
Total	Chiffre d'affaires total	269,2	188,0	-30,1%
	dont caoutchouc	220,1	169,6	-22,9%

(*) Données non auditées

Contexte de marché

Le retournement du cycle à la hausse, constaté en milieu d'exercice, s'est confirmé au 4^{ème} trimestre. Sur cette période, la moyenne du cours du caoutchouc ressort à 1,70 €/kg (2,51 US\$/kg) contre 1,27 €/kg (1,82 US\$/kg) au 3^{ème} trimestre. Cette tendance se répercutera principalement dans les ventes du groupe à partir du 1^{er} trimestre 2010.

Activité du 4^{ème} trimestre 2009

Grâce à un niveau de production élevé et à une activité commerciale dynamique, SIPH a vendu 39 milliers de tonnes de caoutchouc au 4^e trimestre, soit une augmentation de + 19,0 % par rapport au 4^e trimestre 2008.

Cette progression de volume au 4^e trimestre compense la baisse du prix moyen de vente de - 16,7 % par rapport à la même période 2008.

Sur cette période, le chiffre d'affaires caoutchouc est stable (- 0,9 %) à 54,7 M€.

Tonnages de caoutchouc vendus :

En milliers de tonnes	2008	2009	Variation
1 ^{er} trimestre	27,74	29,85	7,6%
2 ^{ème} trimestre	26,01	30,25	16,3%
3 ^{ème} trimestre	38,45	38,02	-1,1%
4 ^{ème} trimestre	32,89	39,16	19,0%
Total 12 mois	125,09	137,28	9,7%

Chiffre d'affaires caoutchouc sur 12 mois

Les tonnages vendus sur l'exercice 2009 ont augmenté de + 9,7 % à 137 milliers de tonnes (contre 125 milliers de tonnes en 2008). Le prix moyen de vente de SIPH ressort à 1,24 €/kg en recul de 29,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc atteint 169,6 M€. Le chiffre d'affaire total ressort à 188 M€.

En dépit du bas de cycle constaté début 2009, ce niveau d'activité est largement supérieur au seuil de rentabilité sur l'ensemble de l'exercice.

Tendances actuelles

Le retournement du cycle à la hausse, constaté mi-2009, s'est confirmé. Depuis début 2010, la moyenne du cours du caoutchouc s'élève à 2,13 €/kg (3,02 US\$/kg).

Cette tendance devrait se refléter dans le chiffre d'affaires et les bénéfices du groupe dès le début de l'exercice 2010.

☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 3^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 42,9 M€ Publication le 13 novembre 2009

En M€		2008	2009	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	49,8	44,5	-10,7%
	dont caoutchouc	46,1	37,6	-18,5%
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	60,7	39,2	-35,5%
	dont caoutchouc	46,1	34,5	-25,2%
3 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	92,0	46,8	-49,2%
	dont caoutchouc	72,6	42,9	-41,0%
Total 9 mois	Chiffre d'affaires total	202,6	130,4	-35,6%
	dont caoutchouc	164,9	114,9	-30,3%

Activité du 3^{ème} trimestre

La reprise du cours moyen du caoutchouc s'est affirmée progressivement au cours du 3^{ème} trimestre. Sur cette période, le cours moyen du caoutchouc s'établit à 1,27€/kg (1,82US\$/kg), contre 1,98 €/kg (2,98 US\$/kg) un an auparavant et 1,07 €/kg (1,42 US\$/kg) au premier semestre de l'exercice en cours.

Compte tenu du décalage entre l'évolution du cours et sa concrétisation dans le prix de vente de SIPH, cette reprise ne s'est pas encore reflétée dans les prix de vente du 3^e trimestre. Le prix moyen de vente du groupe est stable par rapport au premier semestre mais marque un recul de 40,3 % par rapport à celui du 3^e trimestre 2008 qui avait connu des records historiques.

Le tonnage vendu, de 38 milliers de tonnes, reste élevé et stable par rapport au 3^e trimestre 2008.

Le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit à 42,9 M€.

En milliers de tonnes		2008	2009	Variation
1 ^{er} trimestre	Tonnages de caoutchouc vendus	27,74	29,85	7,6%
2 ^{ème} trimestre	Tonnages de caoutchouc vendus	26,01	30,25	16,3%
3 ^{ème} trimestre	Tonnages de caoutchouc vendus	38,45	38,02	-1,1%
Total 9 mois	Tonnages de caoutchouc vendus	92,2	98,12	6,4%

Chiffre d'affaires caoutchouc sur 9 mois

Le chiffre d'affaires caoutchouc des 9 premiers mois de l'exercice s'établit à 114,9 M€.

Sur cette période, les tonnages vendus ont augmenté de + 6,43 % à 98 milliers de tonnes (contre 92 milliers de tonnes un an plus tôt) et le prix moyen de vente de SIPH ressort à 1,17 €/kg, en recul de 34,5 % par rapport aux 9 premiers mois de 2008.

Le niveau d'activité de SIPH reste supérieur au seuil de rentabilité sur les 9 premiers mois de l'exercice.

Tendances actuelles

La progression des cours est régulière depuis début octobre. Les cours, dont la moyenne est de 1,57 €/kg (2,34 US\$/kg) depuis début novembre, sont plus rémunérateurs et semblent traduire un assainissement du marché. Cette tendance devrait se refléter dans les bénéfices du groupe dès 2010.

☐ Chiffre d'affaires caoutchouc 2^e trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 34,5 M€ Publication le 04 août 2009

En M€		2008	2009
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	49,8	44,5
	dont caoutchouc	46,1	37,6
2 ^{ème} trimestre	Chiffre d'affaires total	60,7	39,2
	dont caoutchouc	46,1	34,5
Total 1er semestre	Chiffre d'affaires total	110,5	83,7
	dont caoutchouc	92,2	72,1

Activité second trimestre

Malgré une légère reprise du cours moyen du caoutchouc au second trimestre par rapport au premier (1,5 US\$ contre 1,3 US\$ au 1^{er} trimestre), les cours restent à des niveaux nettement inférieurs à ceux en vigueur en 2008 sur les mêmes périodes. Le prix moyen de vente du groupe est ainsi en recul de 35,7 % sur ce trimestre.

SIPH continue en revanche de s'appuyer sur une production et une activité commerciale solides. Les tonnages vendus ont augmenté de + 16,3 % par rapport au 2^e trimestre 2008 et atteignent 30 248 tonnes. Cette dynamique a permis d'atténuer le recul du chiffre d'affaires sur le trimestre. Il ressort à 34,5 M€ contre 46,1 M€ en 2008.

Par ailleurs, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires complémentaire de 4,7 M€ lié à la commercialisation de matières premières (huile de palme, sucre, tourteaux).

Activité premier semestre

Le chiffre d'affaires semestriel caoutchouc s'établit à 72,1 M€ et le chiffre d'affaires total à 83,7 M€. Les tonnages vendus s'élèvent à 60 097 tonnes, soit une augmentation de + 11,8 % par rapport au 1^{er} semestre 2008 qui ne compense pas entièrement la baisse du prix de vente moyen (- 30,1 %). La chute des cours depuis fin 2008 contraste avec les niveaux record enregistrés sur les 3 premiers trimestres de 2008.

Le niveau d'activité du groupe enregistré au premier semestre reste largement supérieur au seuil de rentabilité du groupe. Le bénéfice réalisé au premier semestre sera cependant logiquement nettement inférieur à celui du premier semestre 2008.

Tendances actuelles

Le marché connaît actuellement une légère reprise, le cours du caoutchouc ayant récemment dépassé 1,7 US\$/kg soit 1,2 €/kg, dans un climat économique qui reste cependant toujours incertain.

Fort des partenariats de long terme avec ses principaux clients et de sa capacité commerciale à adresser de nouveaux marchés, SIPH confirme qu'il maintiendra son niveau de production en 2009.

Le groupe SIPH continue en parallèle de porter une attention soutenue à ses dépenses afin d'optimiser sa rentabilité dans un contexte de prix peu favorable.

Le groupe fait preuve également de sélectivité sur ses investissements, notamment en privilégiant ceux qui sont axés sur la valorisation de son patrimoine sur le long terme.

□ Chiffre d'affaires caoutchouc 1^{er} trimestre 2009 / Chiffre d'affaires caoutchouc : 37,6 M€
Publication le 14 mai 2009

En M€	T1 2008	T1 2009
Chiffre d'affaires total	49,8	44,5
dont caoutchouc	46,1	37,6

Au 1^{er} trimestre 2009, le cours moyen du caoutchouc s'élève à 1,35 US \$/kg soit 1,03 €/kg, contre 2,64 US\$/kg soit 1,77 €/kg un an plus tôt, conséquence du retournement brutal du marché du caoutchouc au 4^e trimestre 2008.

Sur cette période, SIPH a enregistré un chiffre d'affaires caoutchouc de 37,6 M€, contre 46,1 M€ un an auparavant.

Le prix moyen de vente, en recul de 24,3 %, est partiellement atténué par la hausse de + 7,6 % des tonnages vendus. En effet 29,85 milliers de tonnes ont été vendues contre 27,74 milliers de tonnes au 1^{er} trimestre 2008.

Par ailleurs, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 M€ lié à la commercialisation de matières premières (huile de palme, sucre, tourteaux), en hausse de + 86,7 %.

Tendances actuelles

Depuis le début du 2^e trimestre, le marché connaît une légère reprise, avec une moyenne en avril de 1,48 US\$/kg soit 1,12 €/kg.

Dans un environnement économique difficile offrant peu de visibilité, le groupe SIPH se positionne dans une configuration prudente en optimisant ses dépenses et ses investissements.

Par ailleurs, SIPH prévoit de maintenir son niveau de production en 2009, grâce aux partenariats de long terme avec ses principaux clients et à sa capacité à adresser de nouveaux marchés.

Le groupe, qui dispose d'une solide assise financière, garde comme objectif principal la valorisation de son patrimoine sur le long terme.

□ Chiffre d'affaires caoutchouc 4^e trimestre 2008 / Chiffre d'affaires caoutchouc + 33,6 % à 220,1 M€
Publication le 13 février 2009

En M€		2007	2008 (*)	Variation
1 ^{er} trimestre	Chiffre d'affaires total	28,8	49,8	72,8%
	dont caoutchouc	26,7	46,1	72,7%
2e trimestre	Chiffre d'affaires total	41,9	60,7	44,8%
	dont caoutchouc	38,0	46,1	21,3%
3e trimestre	Chiffre d'affaires total	57,5	92,0	60,0%
	dont caoutchouc	50,3	72,6	44,5%
4e trimestre	Chiffre d'affaires total	58,6	66,6	13,7%
	dont caoutchouc	49,8	55,2	10,9%
12 mois	Chiffre d'affaires total	186,3	269,2	44,5%
	dont caoutchouc	164,7	220,1	33,6%

(*) Données non auditées

4^e trimestre 2008 : Léger ralentissement de la croissance du chiffre d'Affaires +13,7 %

Le chiffre d'affaires caoutchouc est en hausse de +10,9 %, à 55,2 M€. Les quantités vendues (32 milliers de tonnes) ont été stables par rapport au quatrième trimestre 2007, en raison d'un marché attentiste dans un contexte économique marqué par la récession du marché automobile. La progression est due à la hausse du prix de vente de +10,4% par rapport au 4^e trimestre 2007 à 1,71 €/kg.

Le groupe SIPH a également enregistré un chiffre d'affaires significatif de 11,4 M€ lié à la commercialisation de matière premières (huile de palme, sucre, tourteaux), activité de négoce que le groupe mène ponctuellement selon les opportunités. La contribution de cette activité au résultat reste cependant faible.

Au 4^e trimestre 2008, le chiffre d'affaires total ressort donc à 66,6 M€, en progression de + 13,71 %.

Exercice 2008 : croissance de 33,6 % du chiffre d'affaires caoutchouc

L'année 2008 a connu une forte croissance tant en tonnage qu'en prix de vente : le chiffre d'affaires caoutchouc de l'exercice s'élève ainsi à 220,1 M€, en hausse de + 33,6 % et le chiffre d'affaires total à 269,2 M€. Sur cette période, 125 milliers de tonnes ont été vendues (+15,0) % avec une progression du prix moyen de vente de + 16,2 %.

L'activité a été soutenue, avec une production de 128 milliers de tonnes de matière première (+19% par rapport à 2007), issue pour 49% de ses productions propres et 51% des achats effectués auprès des producteurs indépendants. 1,4 milliers de tonnes ont été produits par CRC (Liberia) et vendu en l'état, en l'absence d'usine sur cette plantation acquise en avril 2008.

Les résultats opérationnels 2008 seront, comme attendu, en progression et refléteront les excellentes conditions dans lesquelles le groupe a travaillé la majeure partie de l'année.

Ils seront cependant atténués par des éléments comptables sans aucun effet sur la trésorerie en rapport avec le retournement des prix sur le marché (SICOM moyen de 1,54US\$ soit 1,17€/kg en moyenne au 4^{ème} trimestre à comparer à une moyenne de 2,86 US\$/kg, soit 1,88 €/kg du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008) :

- l'enregistrement comptable des pertes de valeur dans les résultats 2008, portant sur les justes valeurs de ses stocks et des plantations, suite à l'application de l'IAS 41.
- la dépréciation de manière prudente d'une partie de l'écart d'acquisition attaché au rachat de CRC, conséquence de la chute des cours du caoutchouc depuis l'acquisition et d'une période de réhabilitation qui sera un peu plus longue que prévue initialement. L'implantation au Libéria est un enjeu stratégique très important pour SIPH, ce pays restant malgré des années de guerre le second producteur africain de caoutchouc.

L'exercice 2008 se traduira également par un renforcement significatif de la structure financière du groupe et de sa trésorerie nette.

Tendances actuelles

Après avoir atteint des niveaux records jusqu'en septembre, avec des cours ayant ponctuellement dépassé 3 US \$/kg, la tendance de marché s'est brutalement retournée depuis octobre, atteignant en décembre un point bas avec une moyenne mensuelle du SICOM s'établissant à 1,12US\$/kg soit 0,83€/kg. Le marché s'est depuis légèrement repris à 1,3US\$ soit 1,0 €/kg début février.

Dans un contexte de crise économique, marqué par la récession du secteur automobile, le groupe SIPH ne s'attend pas à une reprise du marché à court terme et se place dans une configuration prudente axée sur la maîtrise de ses dépenses et des investissements.

Les partenariats de long terme engagés avec ses principaux clients sécurisent l'écoulement régulier de la production.

Très solide financièrement, SIPH dispose ainsi d'atouts majeurs pour faire face au bas de cycle actuel et à terme bénéficier en premier de l'amélioration de la conjoncture économique.

DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL ET DECLARATION D'INTENTION

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce) – 14 janvier 2009
Décision et Information n° 209C0072 - FR000036857-FS0013 SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) (Euronext Paris) **Complément à D&I 209C0040 du 8 janvier 2009**

Par courrier du 8 janvier 2009, complété par un courrier du 14 janvier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « Conformément aux dispositions de l'article L. 223-7 du code de commerce, la Compagnie Financière Michelin formule vis-à-vis de SIPH la déclaration d'intention suivante :

- la Compagnie Financière Michelin n'agit pas de concert ;
- la Compagnie Financière Michelin n'envisage pas dans les 12 prochains mois :
 - d'accroître ou de réduire sa participation ou de réduire sa participation dans le capital de SIPH ;
 - d'acquiescer le contrôle de SIPH ;
 - de demander un siège supplémentaire au conseil d'administration de SIPH ;
- le conseil d'administration de SIPH comprend deux administrateurs proposés par la Compagnie Financière Michelin en application du pacte (1), et qui sont actuellement deux filiales de la Compagnie Financière Michelin, nommées depuis le 20 octobre 2006 ».

(1) Cf. D&I 208C0034 du 8 janvier 2008.

Déclaration de franchissement de seuils – 08 janvier 2009 Décision et Information n° 209C0040 - FR0000036857-FS0013 du 08 janvier 2009 Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce) SIPH (Société Internationale de Plantation d'Hévéas) (Eurolist Paris)

Par courrier du 8 janvier 2009, la société en commandite par actions de droit suisse Compagnie Financière Michelin (CFM) (1) (Route Louis-Braille 10, CH-1763 Granges-Paccot, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2008, les seuils de 15% et 20% des droits de vote de la société SIPH et détenir 1 012 160 actions SIPH représentant 2 024 320 droits de vote, soit 20,00% (2) du capital et 22,77% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

(1) Contrôlée par la Compagnie Générale des Etablissements Michelin.

(2) 20,00004%.

(3) Sur la base d'un capital composé de 5 060 790 actions représentant 8 891 120 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

CONVOICATIONS AUX ASSEMBLEES GENERALES

AGM du 05 juin 2009

Publication le 29 avril 2009 de l'Avis de réunion valant avis de convocation au BALO.

Publication le 30 avril 2009 des modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'AMF et sur Site SIPH

DOCUMENTS DE REFERENCE

Document de référence 2008 Communiqué publié le 08 juin 2009

SIPH ANNONCE LA PUBLICATION DE SON DOCUMENT DE REFERENCE 2008

La société annonce que son document de référence 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 05 juin 2009.

Ce document est disponible sur le site de la société à l'adresse www.siph.com.

DECLARATIONS TOTALE DES DROITS DE VOTE & DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL DE SIPH

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2010 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02 avril 2010

DATE	31/03/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2010 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 mars 2010

DATE	28/02/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2010 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01 février 2010

DATE	31/01/2010
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 220
Nombre total net * de droits de vote	8 891 220

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04/01/2010

DATE	31/12/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 770
Nombre total net * de droits de vote	8 891 770

Pour information : Conformément à l'article L.225-123 du code de commerce et en application des statuts de SIPH, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant la date de réunion de l'Assemblée considérée.

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/11/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03/12/2009

DATE	30/11/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 070
Nombre total net * de droits de vote	8 891 070

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/10/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02/11/2009

DATE	31/10/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 070
Nombre total net * de droits de vote	8 891 070

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/09/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01/10/2009

DATE	30/09/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 070
Nombre total net * de droits de vote	8 891 070

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/08/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04/09/2009

DATE	31/08/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/07/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03/08/2009

DATE	31/07/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/06/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 01/07/2009

DATE	30/06/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/05/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02/06/2009

DATE	31/05/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 30/04/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 04/05/2009

DATE	30/04/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/03/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02/04/2009

DATE	31/03/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 28/02/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 03/03/2009

DATE	28/02/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/01/2009 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 02/02/2009

DATE	31/01/2009
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Déclaration totale des droits de vote et du nombre d'actions composant le capital de S.I.P.H. au 31/12/2008 (Article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financier (AMF)) – 05/01/2009

DATE	31/12/2008
Nombre d'actions composant le capital	5 060 790
Nombre total brut de droits de vote	8 891 120
Nombre total net * de droits de vote	8 891 120

Pour information : CFM (Compagnie financière Michelin), qui détient 20 % du capital de SIPH, est actionnaire nominatif depuis plus de 2 ans.

Conformément à l'article L.225-123 du code de commerce et en application des statuts de SIPH, les titres SIPH détenus par Michelin sont assortis d'un droit de vote double depuis le 31-12-2008 : le % de droit de vote détenu par CFM est ainsi passé de 12,85 % à 22,77 %.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evolution de la gouvernance du Groupe SIPH – 01/03/2010 Bertrand VIGNES est nommé Directeur Général - Yves LAMBELIN conserve la Présidence du Conseil d'Administration

SIPH, spécialisée dans la production, l'usinage et la commercialisation de caoutchouc naturel à usage industriel, annonce la séparation de la fonction de Président Directeur Général entre, d'une part, celle de Président du Conseil d'administration et, d'autre part, celle de Directeur Général.

En proposant de dissocier les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général, Yves LAMBELIN a souhaité, comme les statuts de l'entreprise le prévoient, modifier la gouvernance de SIPH tout en garantissant un fonctionnement efficace et réactif de sa structure décisionnelle.

Yves LAMBELIN, Directeur Général de SIFCA, maison mère de SIPH, conserve ainsi la Présidence du Conseil d'administration tandis que Bertrand VIGNES, Directeur Général Adjoint de SIFCA depuis février 2009 et auparavant responsable des plantations d'hévéas chez Michelin, prend la fonction de Directeur Général.

Avec la proposition de séparation de la fonction de Président-Directeur Général, la nomination de Bertrand VIGNES a été avalisée par le Conseil d'administration du 31 août 2009 qui lui accorde toute sa confiance.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 JUIN 2010

ORDRE DU JOUR

- ❑ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration
- ❑ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2009 – Approbation des comptes sociaux
- ❑ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009 – Approbation des comptes consolidés
- ❑ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- ❑ Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
- ❑ Affectation des résultats, distribution de dividendes
- ❑ Nomination d'un Censeur
- ❑ Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- ❑ Délégation de Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 04 juin 2010

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du rapport du Président

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière visées à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Affectation des résultats & Distribution des dividendes

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de distribuer un dividende brut de 15 182 370 € soit 3,00 € brut par action :

- par affectation du résultat de l'exercice soit 10.724 521,94 €
- par prélèvement de 4 457 848,06 € sur le report à nouveau qui passera de 18 587 499,60 € à 14 129 651,54 €.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2008, 2007 et 2006 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (ajusté)
2008	7 085 106,00 €	1,40
2007	12 145 896,00 €	2,40
2006	10 501 139,25 €	2,07

SIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un censeur

L'assemblée générale nomme en qualité de censeur :

- Monsieur DIGUET Bernard sis 48 rue de Berri - 75008 Paris

Pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 décembre 2009, aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur CADIER Joël sis 01 BP 10048 Abidjan 01, (COTE D'IVOIRE) en remplacement de Monsieur Nazaire GOUNONGBE.

En conséquence, Monsieur CADIER Joël, exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, en vue de l'accomplissement des formalités requises par la loi.